Quatre-vingt-septième année. — N° 286. Le Numéro: 15 francs. Lundi 5 Décembre 1955.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Documents administratifs	DÉBATS			Conseil économique		Documents		
					Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union française	Avis et Rapports	Bulletin	Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union fr.
C. C. P.: 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et Outre-mer. .	3.450	1.800	950	300	800	600	400	250	550	1.000	500	250
Etranger.	6.600	3.400	1.750	500	2.100	1.600	800	450	850	1.700	800	400

L'Édition des **LOIS ET DÉCRETS** comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, informations, annonces et tables mensuelles.

Les Éditions des **DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE** comprennent le compte rendu *in extenso* des séances, les questions écrites et les réponses des ministres.

Éditions du **CONSEIL ÉCONOMIQUE** { Avis et rapports ; / Bulletin analytique des séances.

Les Éditions des **DOCUMENTS de L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE** comprennent les projets et propositions de loi, rapports et avis des commissions.

L'Édition des **DOCUMENTS ADMINISTRATIFS** comprend les rapports et statistiques des administrations.

Les tables annuelles sont fournies gratuitement aux abonnés.

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION : 31, Quai Voltaire, Paris (7e). — Tél. : LIT 27-91

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Ministère de la justice.

Décret du 1er décembre 1955 admettant un magistrat à faire valoir ses droits à la retraite et conférant l'honorariat (p. 11786).

Arrêté portant mise en position hors cadres (conseil d'Etat) (p. 11786).

Ministère de l'intérieur.

Décret du 1er décembre 1955 déclarant d'utilité publique l'acquisition, pour le compte du syndicat intercommunal des eaux, d'une parcelle de terrain sise chemin du Bois, à Montmagny (Seine-et-Oise), par la Compagnie générale des eaux (p. 11786).

Décret n° 55-1585 du 3 décembre 1955 relatif au maintien de l'ordre public en Algérie (p. 11786).

Arrêtés portant détachements (personnel du cadre des préfectures) (p. 11787).

Ministère de la défense nationale et des forces armées.

Décrets des 29 novembre et 1er décembre 1955 portant concession et annulation de concession de la médaille militaire et rectificatif (p. 11787).

Ministère de la France d'outre-mer.

Arrêtés portant détachements (administrateurs et travaux publics) (p. 11793).

Ministère de l'éducation nationale.

Décret n° 55-1586 du 1er décembre 1955 fixant la répartition des effectifs entre les différents grades d'agents de service des services extérieurs du centre national de la recherche scientifique (p. 11793).

Arrêtés portant détachements :

Enseignement du second degré (p. 11794).

Enseignement du premier degré (p. 11794).

Enseignement technique (p. 11794).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Décret du 1er décembre 1955 portant nomination des membres de la commission spéciale chargée d'homologuer la revision du classement des propriétés imposables comprises dans le périmètre du huitième syndicat d'endiguement de la Durance, à Maillemort (Bouches-du-Rhône) (p. 11795).

Arrêté du 19 novembre 1955 complétant et modifiant l'arrêté du 27 octobre 1948 fixant les nouveaux traitements des fonctionnaires du secrétariat général à l'aviation civile et commerciale (p. 11795).

Arrêté du 28 novembre 1955 fixant le taux de la cotisation que doivent verser à la caisse de retraite les personnels bénéficiaires de la loi n° 53-285 du 4 avril 1953 et leurs employeurs pour l'application de l'article 28 de ladite loi (p. 11795).

Arrêté du 23 novembre 1955 portant suppression d'une régie d'avances (p. 11795).

Arrêté portant nomination d'un membre permanent du conseil supérieur de l'infrastructure et de la navigation aériennes (p. 11796).

Arrêté relatif à la composition du conseil médical de l'aéronautique civile (p. 11796).

Arrêtés portant cessation de fonctions et annulant les dispositions de précédents arrêtés (aviation civile et commerciale et régisseurs d'avances) (p. 11796).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Arrêté portant détachement (administration centrale) (p. 11796).

INFORMATION

Décret n° 55-1587 du 1er décembre 1955 modifiant le décret n° 52-1301 du 2 décembre 1952 portant transformation d'emplois à l'administration de la radiodiffusion-télévision française (p. 11796).

Ministère de l'agriculture.

Arrêté du 23 novembre 1955 relatif à la vaccination obligatoire des espèces sensibles à la fièvre aphteuse (p. 11796).

Liste des élèves qui ont obtenu le diplôme des écoles d'industrie laitière (promotion 1954-1955) (p. 11797).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Arrêté portant détachement (services extérieurs du travail et de la main-d'œuvre) (p. 11798).

Ministère de la reconstruction et du logement.

Arrêtés portant détachements et admissions à la retraite (administration centrale et services extérieurs) (p. 11797.

Ministère de la santé publique et de la population.

Arrêtés du 21 novembre 1955 fixant les conditions d'application des articles 8 et 13 du décret n° 55-807 portant règlement d'administration publique et relatif aux mesures concernant la lutte contre l'alcoolisme (p. 11798).

Arrêté du 23 novembre 1955 fixant la rémunération des porteurs et donneurs de linge de l'établissement thermal d'Aix-les-Bains (p. 11798).

Arrêtés portant promotions, nominations, titularisation et attribution de fonctions:

Administration centrale (p. 11799).

Hôpitaux psychiatriques (p. 11799).

Inspection de la pharmacie (p. 11799).

Sanatoriums et préventoriums (p. 11799).

Ministère des anciens combattants et victimes de guerre.

Arrêtés portant détachements (services extérieurs) (p. 11799).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Avis de vacance d'un poste de médecin chef à l'hôpital psychiatrique de la Cellette (Corrèze) (p. 11799).

Avis de vacance d'un poste de médecin directeur au sanatorium de Bergesserin (Saône-et-Loire) (p. 11799).

Avis de concours pour le recrutement d'un contrôleur des lois d'aide sociale (préfecture de la Drôme) (p. 11799).

Annonces (p. 11800).

DOCUMENTS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

Assemblée nationale. — Feuille 89 (session de 1954). Voir le sommaire au *Journal officiel* du mardi suivant.)

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret du 1er décembre 1955 admettant un magistrat à faire valoir ses droits à la retraite et lui conférant l'honorariat.

Par décret en date du 1er décembre 1955, pris sur la proposition du Conseil supérieur de la magistrature, M. Mono, juge du livre foncier au tribunal cantonal de Saverne, est admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 25 décembre 1955 (limite d'âge) et est nommé juge du livre foncier honoraire audit tribunal.

Conseil d'Etat.

Par arrêté du 1er décembre 1955, M. Pierre Racine, maître des requêtes au conseil d'Etat, est maintenu dans la position hors cadre, pour continuer à exercer les fonctions de directeur des stages à l'école nationale d'administration, pour une durée d'un an, à compter du 19 janvier 1956.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret du 1er décembre 1955 déclarant d'utilité publique l'acquisition, pour le compte du syndicat intercommunal des eaux, d'une parcelle de terrain sise chemin du Bois, à Montmagny (Seine-et-Oise), par la Compagnie générale des eaux.

Par décret en date du 1er décembre 1955, a été déclarée d'utilité publique l'acquisition par la Compagnie générale des eaux, pour le compte du syndicat des communes de la banlieue de Paris pour les eaux, d'une parcelle de terrain sise chemin du Bois, à Montmagny (Seine-et-Oise).

La Compagnie générale des eaux, agissant pour le compte du syndicat des communes de la banlieue de Paris pour les eaux, a été autorisée à acquérir, par voie d'expropriation, une parcelle de terrain de 770 mètres carrés sise à Montmagny, lieudit Bois Richebourg, et cadastrée section B des Faucilles, n° 1317 p, telle qu'elle apparaît teintée de rose sur le plan annexé.

La déclaration d'utilité publique sera considérée comme nulle et non avenue si l'expropriation effectuée n'est pas accomplie dans un délai de deux ans à compter de la date de ce décret.

Décret n° 55-1585 du 3 décembre 1955 relatif au maintien de l'ordre public en Algérie.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice, du ministre de l'intérieur et du ministre de la défense nationale et des forces armées,

Vu les articles 52 et 88 de la Constitution de la République française;

Vu le décret du 1er décembre 1955 portant dissolution de l'Assemblée nationale;

Vu la loi du 28 pluviôse an VIII, ensemble les textes qui l'ont complétée ou modifiée;

Vu l'article 10 du code d'instruction criminelle;

Vu la loi du 29 juillet 1881, ensemble les textes qui l'ont complétée ou modifiée;

Vu la loi du 5 avril 1884;

Vu le décret du 23 août 1898 concernant les attributions du gouverneur général de l'Algérie, ensemble les textes qui l'ont complété ou modifié;

Vu les décrets des 18 avril 1939 et 23 avril 1946 fixant le régime des matériels de guerre, armes et munitions;

Vu la loi du 20 septembre 1947 portant statut organique de l'Algérie;

Vu le décret du 19 juin 1950 portant statut particulier du corps préfectoral;

Vu le décret du 26 septembre 1953 relatif aux pouvoirs des préfets et à la déconcentration administrative;

Vu le décret du 2 décembre 1955 chargeant le président du conseil de l'intérim du ministère de l'intérieur,

Décrète:

Art. 1er. — Le gouverneur général et les préfets de l'Algérie rendront compte au Gouvernement, dans un délai de vingt jours, des mesures que les circonstances exceptionnelles les auront amenés à prendre pour assurer le maintien de l'ordre public, la sauvegarde des personnes et des biens et le maintien de l'intégrité du territoire.

Art. 2. — Le garde des sceaux, ministre de la justice, le ministre de l'intérieur et le ministre de la défense nationale et des forces armées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 3 décembre 1955.

EDGAR FAURE.

Par le président du conseil des ministres:

Le président du conseil des ministres,
ministre de l'intérieur par intérim,
EDGAR FAURE.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
SCHUMAN.

Le ministre de la défense nationale et des forces armées,
PIERRE BILLOTTE.

Personnel du cadre des préfectures.

Par arrêté du 29 novembre 1955, M. Michelot (Georges), secrétaire administratif de 2e classe, 2e échelon (préfecture de la Haute-Saône), est placé en position de service détaché pour une durée de cinq ans, à compter du 15 août 1955, auprès de la mairie de Belfort, pour exercer les fonctions de chef de bureau.

Par arrêté du 29 novembre 1955, M. Stephan (Jean), commis de 3e échelon à la préfecture de la Savoie, est placé en position de service détaché pour une durée de cinq ans, à compter du 1er janvier 1951, auprès de la commune de la Ravoire (Savoie), pour exercer les fonctions de secrétaire de mairie.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Décrets du 29 novembre 1955 portant concession de la médaille militaire.

Par décret du Président de la République en date du 29 novembre 1955, rendu sur les propositions du président du conseil des ministres et du ministre de la défense nationale et des forces armées, vu la loi n° 55-1061 du 6 août 1955, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur portant que les dispositions dudit décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire a été concédée aux officiers mariniers et quartiers-maîtres dont les noms suivent:

(Pour compter du 11 novembre 1955.)

ARMÉE ACTIVE

Décoration avec traitement.

A. — TABLEAU SPECIAL DE L'AERONAUTIQUE NAVALE

Richet (Claude), maître mécanicien moteurs volant, mle 1125-T-45; 10 ans 6 mois de services. Cité.

Périe (René), premier maître mécanicien moteurs volant, mle 473-T-45; 10 ans 5 mois de services (pour compter du 31 juillet 1955, veille de sa nomination au grade d'ingénieur mécanicien de 2e classe). Cité.

Morel (Guy), maître radio volant, mle 112-B-42; 13 ans 7 mois de services. Cité.

Fournier (Jacques), maître radio volant, mle 63-T-47; 9 ans de services. Deux fois cité.

Filippigh (René), maître radio volant, mle 2378-T-42; 14 ans 6 mois de services.

Hillion (Robert), maître pilote aéro, mle 8015-T-145; 9 ans de services (pour compter du 14 décembre 1954, veille de sa radiation des contrôles de l'activité).

Gumy (René), premier maître radio volant, mle 374-Biz.-43; 12 ans de services.

Godec (Jean), premier maître radio volant, mle 2182-B-45; 10 ans 4 mois de services.

Le Bail (René), maître radio volant, mle 10049-B-45; 10 ans de services.

Dinel (Georges), premier maître radio volant, mle 1577-B-45; 10 ans 5 mois de services.

André (Jean), maître mécanicien moteurs volant, mle 529-B-45; 10 ans 7 mois de services.

Bardet (Jean), maître pilote aéronautique, mle 5665-T-48. Services effectifs, 7 ans 2 mois; bonifications pour services aériens, 9 ans 9 mois. Total: 16 ans 11 mois. Cité.

Le Rest (Goulven), maître mécanicien moteurs volant, mle 2603-B-45; 10 ans 4 mois de services. Cité.

Weistroffer (Maurice), second maître radio volant, mle 3524-T-47; 8 ans 1 mois de services. Cité.

Verin (Robert), maître pilote aéronautique, mle 15-C-38; 11 ans 9 mois de services.

Quillien (Raymond), maître mécanicien moteurs volant, mle 246-B-44; 9 ans 8 mois de services. Cité.

Saboya (Franck), second maître radio volant, mle 107-R-48; services effectifs, 7 ans 9 mois; bonifications pour services aériens, 7 ans 5 mois. Total: 15 ans 2 mois. Deux fois cité.

Alegot (Raymond), premier maître mécanicien moteurs volant, mle 252-T-44; 11 ans 1 mois de services.

Lamur (Georges), maître mécanicien moteurs volant, mle 2119-T-46; 9 ans de services.

Lignières (Guy), maître pilote aéronautique, mle 5351-T-48; services effectifs, 6 ans 4 mois; bonifications pour services aériens, 9 ans 9 mois. Total: 16 ans 1 mois (pour compter du 31 décembre 1954, veille de sa radiation des contrôles de l'activité).

Sourd (Pierre), premier maître mécanicien élect. équip., mle 10230-T-45; 9 ans 11 mois de services. Deux fois cité.

Sozeau (Marcel), maître radio volant, mle 821-R-46; 9 ans 8 mois de services.

Toillon (Jean), maître mécanicien moteurs volant, mle 6182-T-45; 10 ans 4 mois de services.

Ramone (Jean), maître mécanicien moteur volant, mle 199-B-46; 9 ans 9 mois de services.

Simon (Charles), second maître mécanicien moteurs volant, mle 9766-T-45; 8 ans 10 mois de services.

Choquet (Robert), second maître radio volant, mle 9852-B-45; 10 ans 1 mois de services.

Derkx (Jacques), maître pilote aéronautique, mle 4936-T-50; services effectifs, 5 ans 6 mois; bonifications pour services aériens, 6 ans 11 mois. Total: 12 ans 5 mois. Deux fois cité.

Lefeuvre (Lucien), maître mécanicien moteurs volant, mle 10271-T-45; 10 ans de services.

Mury (Henri), maître armurier volant, mle 10068-B-45; 9 ans 11 mois de services. Cité.

Kerros (Jean), maître mécanicien moteurs volant, mle 775-B-45; 10 ans 7 mois de services.

Guillerm (Louis), maître radio volant, mle 144-B-45; 10 ans 8 mois de services.

Fauq (Hervé), maître mécanicien moteurs avion, mle 561-Cas.-44; 11 ans 1 mois de services.

TABLEAU NORMAL

1. — *Armuriers d'aéronautique volants, mécaniciens d'avion volants, mécaniciens de moteurs d'avion volants, mécaniciens électriciens d'équipement d'avion volants, navigateurs contrôleurs d'aéronautique, photographes d'aéronautique volants, pilotes d'aéronautique, radaristes volants, radiotélégraphistes volants.*

Le Rouzes (Jean), maître contrôleur d'aéronautique, mle 734-B-45; 10 ans 7 mois de services.

Nauroy (Yvon), maître radio volant, mle 457-Cas.-44; 11 ans 1 mois de services.

Pape (François), maître armurier aéronautique volant, mle 515-B-45; 10 ans 7 mois de services.

Bigini (Roger), premier maître mécanicien moteurs volant, mle 437-T-44; 11 ans de services.

Delavaud (Jean), maître mécanicien moteurs volant, mle 188-R-46; 9 ans 8 mois de services.

Vallet (Pierre), maître mécanicien moteurs volant, mle 6689-C-45; 10 ans 9 mois de services.

Davaine-Perrier (Jack), maître radio volant, mle 256-T-44; 11 ans 1 mois de services.

Chosserie (Maxime), maître pilote aéronautique, mle 114-B-45; 10 ans 9 mois de services.

Franco (Jean), premier maître radio volant, mle 3029-L-44; 10 ans 10 mois de services.

Luze (Louis), maître mécanicien moteurs volant, mle 2652-B-45; 10 ans de services.

Quillion (Joseph), maître mécanicien volant, mle 1390-B-45; 10 ans 6 mois de services.

Le Meur (Léon), premier maître pilote aéronautique, mle 10263-B-45; 9 ans 11 mois de services.

Hamon (Emmanuel), maître mécanicien moteurs volant, mle 9633-B-45; 10 ans 2 mois de services.

Salus (Louis), second maître mécanicien moteurs volant, mle 3222-T-46; 10 ans de services.

Le Verge (Hervé), maître radio volant, mle 1126-B-45; 10 ans 6 mois de services. Cité.

Castrec (Pierre), maître radio volant, mle 798-B-45; 10 ans 7 mois de services.

Korihuel (Raymond), maître mécanicien moteurs volant, mle 896-B-45; 10 ans 7 mois de services.

Chauvin (Jean), maître radiotélégraphiste volant, mle 9394-B-45; 10 ans 3 mois de services.

Rouelle (Robert), maître armurier aéro volant, mle 6767-T-42; 12 ans 2 mois de services. Cité.

Thépault (Ernest), maître radiotélégraphiste volant, mle 2911-B-45; 10 ans 4 mois de services.

Goffier (Raoul), premier maître radio volant, mle 103-R-45; 10 ans 7 mois de services.

Cajean (Jean), maître radiotélégraphiste volant, mle 279-B-45; 10 ans 8 mois de services.

Lambert (Louis), maître radiotélégraphiste volant, mle 4977-T-45; 9 ans 10 mois de services.

2. — *Armuriers, boulangers, canonniers, charpentiers, chauffeurs, cuisiniers, détecteurs, électriciens, hydrographes, maîtres d'hôtel, manœuvriers, mécaniciens, opticiens télémétristes, pilotes de la flotte, radiotélégraphistes, timoniers-torpilleurs.*

Cleuziou (Jean), second maître manœuvre, mle 957-B-36; 18 ans 4 mois de services.
Chandanson (André), second maître mécanicien, mle 3053-T-37; 18 ans 3 mois de services.
Rondini (Louis), second maître chauffeur, mle 5642-T-38; 17 ans de services.
Léon (Jean), quartier-maître chauffeur, mle 2371-B-38; 17 ans 1 mois de services. Cité.
Le Ber (Jean), second maître canonnier, mle 3097-B-38; 16 ans 10 mois de services. Deux fois cité.
Le Bonniec (Marcel), second maître manœuvre, mle 2522-B-39; 16 ans 2 mois de services.
Fustec (Armand), premier maître électricien, mle 3276-B-38; 17 ans 1 mois de services. Deux fois cité.
Chailloux (Roland), maître mécanicien, mle 981-R-39; 16 ans 5 mois de services. Cité.
Recune (Joseph), second maître manœuvre, mle 1333-L-34; 20 ans 11 mois de services.
Personnic (Pierre), second maître timonier, mle 1467-B-40; 15 ans 6 mois de services. Cité.
Nicolas (Jean), second maître canonnier, mle 3704-B-38; 17 ans de services. Cité.
Morel (Louis), second maître canonnier, mle 3160-B-38; 17 ans de services. Cité
Le Meur (Joseph), maître électricien, mle 2309-B-38; 17 ans 1 mois de services.
Guillerm (Marcel), second maître chauffeur, mle 3141-B-36; 18 ans 11 mois de services. Cité.
Egault (Henri), maître timonier, mle 1298-B-40; 15 ans 7 mois de services. Cité.
Dupont (Louis), second maître canonnier, mle 342-R-36; 19 ans 4 mois de services.
Calvez (Pierre), second maître mécanicien, mle 759-B-33; 20 ans 2 mois de services.
Le Roux (Jean), maître électricien, mle 1008-B-36; 19 ans 6 mois de services. Cité.
Le Bideau (Marcel), second maître armurier, mle 3466-B-34; 21 ans de services.
Laillet (Georges), second maître canonnier, mle 3515-C-35; 17 ans 5 mois de services.
Juan (Joseph), second maître canonnier, mle 693-Biz-35; 19 ans 8 mois de services.
Jegou (Alexis), maître manœuvre, mle 826-B-38; 17 ans 1 mois de services.
Hingant (Jean), second maître mécanicien, mle 565-L-37; 18 ans 3 mois de services.
Vigouroux (Louis), second maître canonnier, mle 472-B-37; 18 ans 8 mois de services. Cité.
Tehihipo (Terutafirai), quartier maître manœuvre, mle 621-Cas-41; 13 ans 8 mois de services.
Schillotte (René), maître torpilleur, mle 2725-T-35; 20 ans 6 mois de services.
Pinot (Robert), maître armurier, mle 65-L-35; 20 ans 6 mois de services.
Le Nan (Jean), second maître mécanicien, mle 475-T-35; 19 ans 2 mois de services. Cité.
Le Coniat (Félix), second maître manœuvre, mle 124-B-41; 14 ans 2 mois de services. Deux fois cité.
Costiou (Yves), maître mécanicien, mle 1824-B-34; 21 ans 7 mois de services.
Belleau (Henri), second maître torpilleur, mle 22-L-37; 18 ans 6 mois de services.
Bazin (Louis), second maître manœuvre, mle 7-L-38; 17 ans 7 mois de services.
Bivoal (Jacques), second maître canonnier, mle 709-C-38; 17 ans de services. Cité.
Poron (Joseph), maître mécanicien, mle 1688-B-38; 18 ans 3 mois de services. Cité.
Le Mat (Denis), maître électricien, mle 3163-B-39; 16 ans de services. Cité.
Le Cléach (Pierre), maître mécanicien, mle 965-B-36; 19 ans 3 mois de services.
Lechene (Alexandre), maître mécanicien, mle 3760-B-38; 17 ans de services.
Le Bras (Joseph), maître radiotélégraphiste, mle 3839-B-39; 16 ans de services, Cité.
Kervella (Joseph), second maître canonnier, mle 2184-B-39; 16 ans 3 mois de services. Deux fois cité.
Dertavitian (Diran), quartier-maître chauffeur, mle 3415-T-38; 14 ans de services.
Cuiec (Vincent), second maître canonnier, mle 3963-B-38; 16 ans 10 mois de services. Cité.
Saos (Jean), quartier-maître boulanger, mle 1902-B-35; 20 ans 4 mois de services.
Pierson (André), second maître timonier, mle 2586-T-38; 16 ans 5 mois de services. Cité.
Parisse (Georges), second maître chauffeur, mle 128-L-36; 20 ans 9 mois de services.
Yboud (Gaston), quartier-maître canonnier, mle 2903-T-35; 20 ans 2 mois de services. Cité.
Robet (Raymond), maître armurier, mle 3502-B-36; 19 ans de services.
Jaffre (François), second maître torpilleur, mle 1155-B-36; 19 ans 5 mois de services.
Grimaud (Henri), second maître d'hôtel, mle 1716-T-36; 19 ans 4 mois de services.
Gœury (Paul), maître canonnier, mle 2086-C-36; 18 ans 10 mois de services.
Daucet (Jean), second maître manœuvre, mle 1859-B-36; 19 ans 2 mois de services.
Baixas (Louis), second maître mécanicien, mle 1773-T-36; 18 ans 7 mois de services.
Souvray (Roger), second maître chauffeur, mle 2166-T-36; 17 ans 6 mois de services.
Ollivier (Denis), second maître mécanicien, mle 1709-B-36; 19 ans 6 mois de services. Cité.
Morin (Henri), second maître timonier, mle 1424-B-40; 15 ans 7 mois de services. Cité.
Montoriol (Michel), maître armurier, mle 1309-R-37; 18 ans de services. Deux fois cité.
Léost (Jean), second maître canonnier, mle 988-B-38; 17 ans 6 mois de services, Cité.
Lagadic (Henri), second maître mécanicien, mle 2065-B-39; 16 ans 6 mois de services. Cité.
Labbeyi (Eugène), second maître timonier, mle 561-Cas-41; 14 ans de services.
Eloy (Robert), quartier-maître cuisinier, mle 3528-T-39; 15 ans 2 mois de services. Cité.
Branquart (Jean), second maître manœuvre, mle 361-L-38; 17 ans 6 mois de services. Cité.
Auzou (Jean), maître mécanicien, mle 555-C-37; 18 ans 6 mois de services, Cité.
Aulery (Vincent), second maître mécanicien, mle 3847-T-36; 16 ans 2 mois de services.
Abautret (Alfred), second maître opticien, mle 1987-B-33; 22 ans 1 mois de services.
Prigent (Joseph), second maître chauffeur, mle 628-B-35; 20 ans 6 mois de services.
Le Bras (François), second maître canonnier, mle 1712-B-35; 20 ans 5 mois de services.
Larvor (Jean), maître timonier, mle 3257-B-37; 18 ans 1 mois de services.
Hamon (André), second maître canonnier, mle 2302-B-33; 22 ans 1 mois de services.
Coum (Lucien), second maître manœuvre, mle 1150-B-38; 17 ans 6 mois de services.
Nolot (Robert), maître mécanicien, mle 264-B-31; 20 ans 5 mois de services.
Hardy (Jules), premier maître mécanicien, mle 2269-C-39; 16 ans de services.
Grall (Marcel), second maître électricien, mle 788-B-34; 19 ans 4 mois de services.
Douarinou (François), second maître chauffeur, mle 3050-B-32; 23 ans de services.
Autret (Jean), second maître canonnier, mle 3932-B-39; 16 ans de services. Deux fois cité.
Noël (Albert), maître mécanicien, mle 3555-T-38; 17 ans 6 mois de services. Cité.
Moro (André), maître mécanicien, mle 791-B-38; 17 ans 7 mois de services. Deux fois cité.
Le Roux (Jean), second maître chauffeur, mle 2669-B-36; 19 ans de services.
Lavaud (Jean), maître mécanicien, mle 21431-T-41; 14 ans 4 mois de services. Cité.
Delambily (Albert), quartier-maître chauffeur, mle 182-B-34; 20 ans 10 mois de sevrices.
Brabant (Julien), second maître canonnier, mle 2571-B-39; 15 ans 4 mois de services. Cité.
Sergent (Pierre), second maître canonnier, mle 411-B-38; 17 ans 1 mois de services. Cité.
Porhel (Jean), second maître électricien, mle 646-B-37; 18 ans 7 mois de services. Cité.
Pinsard (Ange), second maître canonnier, mle 688-L-37; 18 ans 2 mois de services. Deux fois cité
Perrot (Eugène), second maître canonnier, mle 684-B-38; 17 ans 7 mois de services, Deux fois cité.
Legendre (Marcel), second maître canonnier, mle 10274-T-1; 14 ans de services. Deux fois cité.
Gouriou (Joseph), second maître canonnier, mle 619-B-38; 17 ans 7 mois de services. Cité.

Goascoz (Joseph), maître canonnier, mle 2030-B-38; 17 ans 2 mois de services.
Conq (Jean), second maître canonnier, mle 1406-B-38; 17 ans 5 mois de services. Deux fois cité.
Clugery (Ernest), maître mécanicien, mle 4009-B-35; 17 ans 2 mois de services. Cité.
Boutet (Marcel), second maître torpilleur, mle 464-R-38; 17 ans 6 mois de services. Cité.
Bertrand (Ernest), second maître cuisinier, mle 2647-T-36; 18 ans 9 mois de services.
Audren (Joseph), second maître mécanicien, mle 3373-B-36; 19 ans de services.
Roux (Raymond), second maître cuisinier, mle 2812-T-38; 17 ans 7 mois de services. Cité.
Prigent (François), second maître armurier, mle 3966-B-37; 18 ans de services. Cité.
Marc (François), second maître mécanicien, mle 337-Cas-40; 15 ans 3 mois de services. Cité.
Joncour (Corentin), second maître torpilleur, mle 2433-B-35; 20 ans 2 mois de services. Cité.
Heurlin (Jean), maître mécanicien, mle 809-L-34; 21 ans 6 mois de services.
Pongam (Yves), second maître canonnier, mle 1356-B-36; 18 ans 1 mois de services.
Maguet (Jean), second maître canonnier, mle 700-B-38; 13 ans 6 mois de services. Quatre fois cité.
Herveguen (François), second maître électricien, mle 2585-B-36; 18 ans 5 mois de services, pour compter du 1er avril 1955, veille de sa radiation des contrôles de l'activité.
Beyou (Marcel), second maître chauffeur, mle 2189-B-35; 19 ans 6 mois de services.
Le Droff (Albert), second maître chauffeur, mle 3832-B-39; 16 ans de services. Cité.
Laviec (François), maître mécanicien, mle 3916-B-37; 17 ans 9 mois de services.
Herry (Yves), second maître timonier, mle 3956-B-38; 16 ans 10 mois de services. Cité.
Convers (André), second maître torpilleur, mle 3276-T-37; 18 ans de services.
Binel (Marcel), premier maître mécanicien, mle 318-R-34; 21 ans 6 mois de services.
Segalen (Jean), second maître chauffeur, mle 689-B-39; 16 ans 10 mois de services. Cité.
Mazoyer (Robert), maître électricien, mle 892-T-38; 17 ans de services. Cité.
Larrivière (Jean), second maître chauffeur, mle 871-R-36; 18 ans 11 mois de services.
Guillot (Jean), second maître torpilleur, mle 45-L-36; 19 ans 6 mois de services. Cité.
Gourmelon (François), second maître électricien, mle 2599-B-36; 19 ans 1 mois de services.
Goasdoue (Pierre), premier maître mécanicien, mle 2707-C-37; 18 ans de services.
Gasiglia (Gilbert), premier maître radio, mle 3122-T-37; 18 ans 1 mois de services.
Gangloff (Armand), quartier-maître canonnier, mle 493-T-34; 16 ans 5 mois de services. Cité. Blessé.
Derrien (Eugène), second maître mécanicien, mle 1586-B-37; 18 ans 1 mois de services.
Carle (Gaston), second maître mécanicien, mle 3607-T-34; 21 ans de services.
Bury (Guy), maître timonier, mle 1744-L-39; 15 ans 10 mois de services.
Le Borgne (Noël), second maître torpilleur, mle 1847-B-37; 18 ans 3 mois de services.
Le Bono (Jean), maître manœuvre, mle 1106-L-36; 19 ans 1 mois de services.
Gourlet (Ernest), maître radiotélégraphiste, mle 456-L-36; 19 ans 6 mois de services.
Gaudier (Pierre), second maître timonier, mle 666-C-37; 17 ans 7 mois de services. Deux fois cité.
Bescond (Yves), maître manœuvre, mle 835-B-35; 20 ans 6 mois de services.
Wagner (Emile), second maître canonnier, mle 2802-T-38; 17 ans 7 mois de services.
Simon (Robert), second maître torpilleur, mle 1292-R-37; 17 ans 10 mois de services.
Savean (Jean), second maître radiotélégraphiste, mle 897-B-38; 17 ans 6 mois de services. Cité. Blessé.
Rolland (Pierre), second maître manœuvre, mle 2379-B-32; 18 ans 7 mois de services.
Perrot (Joseph), quartier-maître canonnier, mle 2107-B-40; 15 ans 4 mois de services. Cité.
Paranthoen (Gustave), maître manœuvre, mle 980-B-37; 18 ans 3 mois de services.
Nicolas (Yves), second maître canonnier, mle 506-B-39; 16 ans 9 mois de services. Cité.
Dugay (Félix), second maître mécanicien, mle 3402-B-36; 18 ans 8 mois de services. Cité.
Creoff (François), maître électricien, mle 596-B-38; 17 ans 8 mois de services.
Brange (Roger), second maître armurier, mle 1118-R-38; 17 ans 6 mois de services. Cité.
Passinge (Jacques), quartier-maître manœuvre, mle 1273-R-36; 17 ans 11 mois de services. Cité.
Paitry (Gustave), second maître mécanicien, mle 3529-B-34; 21 ans de services.
Lalague (Alexandre), second maître radiotélégraphiste, mle 1130-R-36; 16 ans 8 mois de services. Cité.
Jaffry (Jean), second maître manœuvre, mle 531-B-38; 17 ans 8 mois de services. Cité.
Gueuriot (Louis), second maître canonnier, mle 1775-C-40; 14 ans 3 mois de services. Deux fois cité.
Fauvel (Maurice), second maître mécanicien, mle 1658-T-37; 18 ans 6 mois de services. Cité.
Dorval (Jean), second maître canonnier, mle 2463-B-35; 20 ans 1 mois de services.
Barbéoch (Alain), second maître torpilleur, mle 2151-B-35; 20 ans 3 mois de services.
Thomine (Gustave), quartier-maître cuisinier, mle 1610-C-32; 22 ans 11 mois de services.
Schillinger (Roger), second maître chauffeur, mle 2973-T-39; 16 ans 7 mois de services. Cité.
Marouzot (Fernand), second maître armurier, mle 225-C-38; 17 ans 6 mois de services. Cité.
Daouben (Jean), maître manœuvre, mle 3184-B-37; 17 ans 9 mois de services.
Colas (Marcel), maître timonier, mle 3589-T-38; 17 ans 3 mois de services. Cité.
Tavardon (Marius), second maître mécanicien, mle 3072-T-35; 14 ans 10 mois de services.
Royant (Jean), second maître armurier, mle 1729-L-38; 16 ans 10 mois de services.
Garoche (Laurent), second maître canonnier, mle 2400-B-39; 16 ans 2 mois de services. Cité.
Dubois (Raymond), second maître canonnier, mle 5954-T-41; 14 ans 3 mois de services. Deux fois cité.
Deplanches (Jean), second maître timonier, mle 926-T-39; 16 ans 4 mois de services.
Coat (Louis), maître timonier, mle 4019-B-38; 16 ans 10 mois de services.
Chevalier (Jean), maître torpilleur, mle 171-R-37; 18 ans 7 mois de services. Cité.
Mandier (Robert), second maître canonnier, mle 3387-T-34; 16 ans 7 mois de services. Cité.
Joublin (Georges), second maître opticien télémétriste, mle 2809-T-38; 17 ans 7 mois de services. Cité.
Cardin (Louis), maître radio, mle 1715-C-38; 16 ans 1 mois de services. Cité.
Thomas (Emmanuel), second maître mécanicien, mle 678-L-36; 17 ans 4 mois de services. Cité.
Sallaberry (Henri), second maître maître d'hôtel, mle 471-R-36; 18 ans 6 mois de services. Cité.
Lansonneur (Jean), second maître canonnier, mle 3456-B-39; 16 ans de services. Cité.
Hutier (Pierre), quartier-maître canonnier, mle 1895-T-39; 15 ans 10 mois de services.
Gayet (Hubert), maître mécanicien, mle 1319-R-37, 17 ans 8 mois de services.
Cloarec (Louis), second maître torpilleur, mle 561-B-36; 17 ans 1 mois de services. Deux fois cité.
Vozy (Léon), second maître électricien, mle 2775-T-39; 16 ans 8 mois de services. Cité.
Sevennou (Roger), quartier-maître canonnier, mle 2636-B-36, 16 ans 7 mois de services.
Scolan (Joseph), quartier-maître canonnier, mle 216-L-39; 16 ans 9 mois de services. Cité.
Roudaut (Jean), second maître canonnier, mle 3239-B-38; 17 ans 1 mois de services. Cité.
Perron (Paul), second maître torpilleur, mle 3239-B-37; 18 ans de services. Cité.
Kerboul (Emmanuel), second maître manœuvre, mle 2723-B-36; 18 ans 7 mois de services.
Jumel (Jean), second maître chauffeur, mle 1611-R-35; 16 ans 3 mois de services. Cité.
Guégan (Francis), second maître timonier, mle 1771-B-39; 16 ans 5 mois de services. Cité.
Gour (François), second maître manœuvre, mle 207-B-31; 19 ans 3 mois de services.
Fougeray (Paul), maître mécanicien, mle 2397-B-33; 17 ans 1 mois de services.
Duval (Robert), second maître canonnier, mle 228-C-37; 18 ans 3 mois de services. Cité.
Abgrall (Alain), quartier-maître chauffeur, mle 663-B-39; 16 ans 9 mois de services.

Vichon (Paul), maître manœuvre, mle 969-B-35; 20 ans 1 mois de services.
Tanguy (Emile), second maître canonnier, mle 896-B-36; 19 ans 5 mois de services. Cité.
Taflec (Jean), second maître chauffeur, mle 2521-B-35; 20 ans 1 mois de services.
Pierre (Henri), maître mécanicien, mle 272-B-39; 16 ans de services.
Le Roy (Ernest), second maître mécanicien, mle 3937-B-37; 17 ans 9 mois de services. Cité.
Le Dot (Jean), premier maître radiotélégraphiste, mle 2587-B-39; 16 ans de services. Cité.
Le Dorze (Désiré), second maître manœuvre, mle 175-L-34; 19 ans 10 mois de services.
Juhel (Louis), second maître mécanicien, mle 3133-B-36; 18 ans 1 mois de services. Cité.
Jouve (Jean), second maître mécanicien, mle 2236-T-34; 21 ans 6 mois de services.
Hélès (Jean), second maître manœuvre, mle 1922-B-38; 17 ans 3 mois de services.
Fer (Jean), maître mécanicien, mle 3107-B-36; 19 ans de services. Cité.
Brissaud (André), second maître mécanicien, mle 1120-R-38; 17 ans 7 mois de services. Cité.
Boulet (Valentin), quartier-maître maître d'hôtel, mle 1562-C-31; 19 ans 11 mois de services.
Tuffigo (Jean), second maître canonnier, mle 143-L-35; 20 ans 6 mois de services.
Tephany (Albert), second maître armurier, mle 3515-B-36; 19 ans de services. Cité.
Richy (Marcel), second maître mécanicien, mle 2969-C-33; 16 ans 9 mois de services.
Perennou (François), second maître torpilleur, mle 642-B-36; 15 ans 5 mois de services. Deux fois cité.
Nowicki (Bronislas), maître canonnier, mle 1039-C-38; 17 ans 5 mois de services. Cité.
L'Hotellier (Eugène), maître chauffeur, mle 29-B-34; 21 ans 7 mois de services.
L'Arvor (Yves), second maître canonnier, mle 1865-B-39; 16 ans 4 mois de services. Cité.
Helie-Joly (René), second maître manœuvre, mle 810-T-37; 18 ans de services. Deux fois cité.
Février (William), second maître canonnier, mle 1398-L-38; 17 ans 2 mois de services. Deux fois cité.
Bouchemy (Maurice), quartier-maître chauffeur, mle 5527-T-38; 17 ans de services.
Le Gall (Arsène), maître électricien artilleur, mle 935-B-37; 18 ans de services.
Jégo (André), premier maître mécanicien, mle 1771-L-39; 15 ans 11 mois de services.
Guéguen (Louis), maître radiotélégraphiste, mle 804-B-40; 15 ans 8 mois de services. Cité.
Cloatre (Eugène), second maître canonnier, mle 354-B-35; 20 ans 9 mois de services.
Blanchet (Albert), second maître canonnier, mle 328-C-35; 20 ans 7 mois de services. Deux fois cité.
Viaud (Jacques), quartier-maître canonnier, mle 1442-R-40; 15 ans 6 mois de services. Cité.
Tirilly (Louis), maître radiotélégraphiste, mle 3815-B-39; 15 ans 11 mois de services. Cité.
Roliand (Henri), second maître électricien, mle 4128-B-39; 15 ans 11 mois de services.
Person (Yves), second maître chauffeur, mle 1192-B-36; 19 ans 5 mois de services. Cité.
Ramon (Yves), second maître armurier, mle 508-B-38; 17 ans 8 mois de services. Cité.
Desperes (Bernard), quartier-maître boulanger, mle 20988-T-41; 14 ans 9 mois de services.
Bouzelic (Jean), quartier-maître canonnier, mle 3753-B-39; 16 ans de services. Cité.
Bois (Georges), maître charpentier, mle 1676-B-38; 17 ans 4 mois de services. Cité.
Morantin (Philippe), maître timonier, mle 1160-L-39; 16 ans de services.
Magueur (René), second maître canonnier, mle 2098-B-38; 17 ans 2 mois de services. Cité.
Hellès (François), maître électricien art., mle 952-B-37; 18 ans 1 mois de services.
Bodenès (Jean), second maître manœuvre, mle 1504-B-35; 20 ans 5 mois de services.
Tanguy (François), second maître opticien, mle 1679-B-34; 20 ans 4 mois de services.
Ricolleau (Adéon), second maître mécanicien, mle 1809-L-38; 17 ans de services. Cité.
Pellon (Alexis), second maître canonnier, mle 2378-B-39; 16 ans 2 mois de services. Cité.
Le Pennec (Robert), second maître armurier, mle 585-L-37; 18 ans 4 mois de services. Cité.
Le Pendeven (André), maître mécanicien, mle 640-L-36; 19 ans 6 mois de services.
Le Limanlour (Maurice), maître radiotélégraphiste, mle 1651-L-38; 16 ans 11 mois de services. Cité.
Le Bris (François), second maître manœuvre, mle 844-B-36; 19 ans de services.

3 — *Clairons, commis aux vivres, cordonniers, équipages, fourriers, fusiliers, maîtres d'armes, météorologistes, musiciens mobiles, secrétaires militaires, tailleurs, transfilistes.*

Capitaine (Jean), second maître fusilier, mle 880-B-37; 18 ans 6 mois de services.
Guérin (Auguste), premier maître fourrier, mle 1521-B-39; 16 ans 5 mois de services.
Grard (Florent), second maître secrétaire, mle 225-C-35; 17 ans 10 mois de services. Cité.
Boyer (Maurice), second maître secrétaire, mle 217-R-36; 19 ans 8 mois de services.
Runavot (René), second maître fourrier, mle 3213-B-38; 17 ans de services. Cité.
Jouan (Gilbert), maître fourrier, mle 2555-T-34; 21 ans de services.
Guyot (Louis), maître fusilier, mle 1907-T-39; 16 ans 8 mois de services. Cité.
Contrel (André), maître secrétaire, mle 244-B-38; 17 ans de services.
Queguineur (François), maître fusilier, mle 1314-B-37; 18 ans 5 mois de services. Cité.
Ramon (Joseph), second maître secrétaire, mle 1059-B-39; 16 ans 6 mois de services. Cité. Blessé.
Lurienne (Gaston), maître fusilier, mle 1532-C-37; 18 ans 6 mois de services.
Le Brishoual (Jacques), maître fourrier, mle 750-L-40; 15 ans 5 mois de services. Cité.
Filot (Raymond), second maître fusilier, mle 2262-T-41; 14 ans 5 mois de services.
Etcheverry (André), maître fourrier, mle 1951-R-38; 17 ans de services.
Beaulieu (Louis), maître secrétaire, mle 1223-B-36; 19 ans 5 mois de services.
Nédélec (Maurice), maître fusilier, mle 2691-B-35; 18 ans 10 mois de services.
Moreau (Edmond), maître secrétaire, mle 705-R-36; 19 ans 1 mois de services.
Dubourg (Camille), maître fusilier, mle 1601-B-39; 16 ans 3 mois de services. Cité.
Derrien (Corentin), maître fusilier, mle 851-B-39; 16 ans 7 mois de services.
Clech (Jean), maître fourrier, mle 1331-C-37; 18 ans 6 mois de services.
Soliveau (Jacques), second maître commis, mle 517-T-37; 17 ans 11 mois de services.
Landure (Jean), second maître commis, mle 1520-B-35; 17 ans de services.
Sinquin (Joseph), maître transfiliste, mle 170-B-37; 18 ans 7 mois de services. Cité.
Michel (Max), second maître fourrier, mle 1667-L-37; 17 ans 9 mois de services.
Maignan (Maurice), maître fourrier, mle 735-C-38; 17 ans de services.
Poulvallec (Jean), maître secrétaire, mle 429-L-37; 18 ans 5 mois de services. Cité.
Michel (Hervé), second maître secrétaire, mle 3466-B-39; 15 ans 10 mois de services.
Le Rol (André), second maître commis, mle 578-L-36; 19 ans 3 mois de services.
Guelou (Claude), second maître fourrier, mle 1208-B-39; 16 ans 7 mois de services. Cité.
Dubois (Jean), maître secrétaire, mle 1394-B-38; 17 ans 5 mois de services.
Bagot (Célestin), maître commis, mle 2257-B-37; 18 ans 2 mois de services.
Auger (Robert), maître fusilier, mle 5215-T-41; 14 ans 4 mois de services. Cité.
Tiron (Maurice), maître fourrier, mle 2841-T-38; 17 ans 7 mois de services.
Lebiez (Alfred), second maître fourrier, mle 909-C-38; 17 ans 7 mois de services.
Hutin (Raymond), second maître secrétaire, mle 2048-T-41; 14 ans 7 mois de services. Deux fois cité.
Guichard (Serge), second maître fusilier, mle 4657-T-42; 14 ans de services. Deux fois cité.
Le Dunff (Jean), premier maître fourrier, mle 1205-B-38; 17 ans 2 mois de services.
Calamus (François), quartier maître fusilier, mle 692-B-37; 18 ans 7 mois de services.
Boucher (Guillaume), second maître commis, mle 1375-B-38; 16 ans 4 mois de services. Cité.

Campion (Joseph), maître fourrier, mle 367-B-38; 17 ans 9 mois de services.
Bonstaali (Aïssa), maître fusilier, mle 108-Biz-42; 14 ans de services. Cité. Blessé.
Maury (Yves), second maître secrétaire, mle 6322-T-41; 14 ans 2 mois de services. Cité.
Gramoulle (Célestin), maître fusilier, mle 1352-B-39; 16 ans 1 mois de services. Cité.
Fournier (Georges), second maître fourrier, mle 336-C-37; 17 ans 10 mois de services.
Foetu (Emmanuel), maître commis, mle 944-B-35; 19 ans 10 mois de services.
Rion (Marcel), maître fourrier, mle 3655-B-39; 15 ans 7 mois de services. Cité.
Hervé (Brice), second maître fourrier, mle 1165-B-139; 15 ans 7 mois de services.
Lohrmann (Marcel), second maître météorologiste, mle 2952-T-38; 17 ans 6 mois de services.
Lemasson (Roland), second maître fusilier, mle 1904-C-39; 15 ans 9 mois de services. Cité.
Guimard (Alfred), maître commis, mle 1702-R-35; 19 ans 10 mois de services. Cité.
Ferchal (Henri), maître fourrier, mle 910-R-35; 20 ans de services
Boudard (Marcel), second maître fusilier, mle 2695-B-36; 19 ans de services. Cité.
Sénéchal (Tanguy), second maître commis, mle 1562-B-38; 17 ans 4 mois de services.
Barre (Jean), second maître secrétaire, mle 677-T-39; 15 ans 1 mois de services. Cité.
Mallégol (Raymond), second maître météorologiste, mle 4188-T-39, 16 ans de services. Cité.
Lucas (Henri), maître secrétaire, mle 2021-B-37; 18 ans 3 mois de services.
Le Saec (Marcel), second maître transfiliste, mle 1479-L-31; 24 ans de services.
Glesa (Eugène), second maître cordonnier, mle 3911-T-37; 18 ans 2 mois de services.
Dupin (René), second maître fusilier, mle 1612-C-38; 17 ans 2 mois de services.
Gaulier (Jules), second maître secrétaire, mle 1688-C-36; 18 ans 6 mois de services. Cité.
Le Saux (Jean), second maître secrétaire, mle 3298-B-35; 19 ans 9 mois de services.
Le Barzic (Jean), second maître fourrier, mle 1135-L-37; 18 ans de services.
Piana (Martial), second maître fourrier, mle 5507-T-41; 14 ans 5 mois de services.
Lesne (Pierre), second maître fusilier, mle 3275-B-37; 18 ans 1 mois de services.
Huon (Pierre), maître fusilier, mle 3319-B-38; 17 ans de services.
Hinterlang (Camille), second maître fusilier, mle 2560-T-37; 17 ans de services. Cité.
Bechtel (Jules), second maître commis, mle 544-T-34; 21 ans 3 mois de services.
Rossignol (Roger), maître secrétaire, mle 1896-B-37; 18 ans 3 mois de services.
Quéré (Louis), maître fourrier, mle 1770-R-38; 17 ans 1 mois de services.
Bellec (Vincent), second maître fusilier, mle 2296-B-39; 16 ans 3 mois de services. Cité.
Renard (Lucien), maître secrétaire, mle 185-C-38; 17 ans 4 mois de services.
Quiniou (Corentin), maître fourrier, mle 3101-B-39; 16 ans 1 mois de services.
Killing (Raymond), maître fusilier, mle 174-Cas-39; 16 ans de services.
Kermorgant (Alain), second maître fourrier, mle 8791-T-42; 13 ans 4 mois de services.
Gros (Paul), second maître fusilier, mle 992-C-32; 23 ans 5 mois de services.
Prigent (François), second maître secrétaire, mle 3557-B-38; 17 ans de services. Cité.
Gain (Auguslin), maître fourrier, mle 382-C-39; 16 ans 2 mois de services. Cité.
Inizan (Guillaume), second maître fusilier, mle 26-L-38; 17 ans 6 mois de services. Cité.
Gallène (Augustin), maître fourrier, mle 862-L-34; 21 ans 3 mois de services
Desfriches (Roger), maître fourrier, mle 2472-C-36; 18 ans 10 mois de services.
Besse (André), maître secrétaire, mle 5266-T-38; 17 ans 2 mois de services.
Tanguy (Henri), maître fourrier, mle 1426-L-35; 20 ans 1 mois de services.
Pancrazi (Albert), second maître commis, mle 68-T-35; 20 ans 7 mois de services.
Couet (Léon), premier maître fourrier, mle 518-L-38; 16 ans 1 mois de services (pour compter du 30 juin 1954, veille de sa radiation des contrôles de l'activité).
Truffot (Roger), second maître commis, mle 455-T-39; 15 ans 11 mois de services.
Le Bihan (Joseph), second maître fusilier, mle 3257-B-36; 18 ans 10 mois de services.
Lacaule (Kléber), maître fourrier, mle 1122-R-39; 15 ans 10 mois de services.
Delanoé (Ernest), second maître fusilier, mle 241-B-37; 18 ans 10 mois de services. Cité.

4 — *Armuriers d'aéronautique non volants, canonniers de défense des côtes, commis greffiers, gardiens de prison, guetteurs sémaphoriques, infirmiers, maîtres ouvriers tailleurs et cordonniers, marins des directions de port, marins pompiers, mécaniciens de défense des côtes, mécaniciens d'avions non volants, mécaniciens électriciens d'équipement d'avions non volants, musiciens sédentaires, photographes d'aéronautique non volants, poste navale, radaristes d'aéronautique non volants, ressortissants des territoires d'outre-mer, surveillants militaires des arsenaux, gendarmes maritimes.*

Portier (André), maître inspecteur S. N., mle 1114-R-37; 18 ans de services.
Calvez (Alexandre), quartier-maître manœuvre D. P., mle 670-24-2; 22 ans 8 mois de services (pour compter du 31 juillet 1955, veille de sa radiation des contrôles de l'activité).
Le Coslevec (Théophile), second maître mécanicien D. P., mle 1168-L-30; 25 ans 10 mois de services.
Guillaume (Jean), second maître inspecteur S. N., mle 1763-L-39; 15 ans 8 mois de services. Cité.
Peigne (Louis), quartier-maître manœuvre D. P., mle 928-B-34; 20 ans 2 mois de services. Cité.
Millot (Henri), gendarme maritime, mle 2253-T-37; 17 ans 2 mois de services.
Lefèvre (Maurice), quartier-maître manœuvre D. P., mle 569-C-36; 19 ans 1 mois de services.
Lachaussée (René), gendarme maritime, mle 2367-T-38; 17 ans 5 mois de services. Cité.
Keraudren (Joseph), quartier-maître manœuvre D. P., mle 5469-B-28; 22 ans 4 mois de services
Fleury (René), second maître guetteur, mle 1161-B-30; 25 ans 6 mois de services.
Flament (Henri), premier maître mécanicien moteurs, mle 2018-C-36; 19 ans 6 mois de services.
Drevillon (Joseph), second maître manœuvre D. P., mle 4282-B-29; 22 ans de services.
Costiou (Auguste), maître mécanicien avion, mle 2127-B-38; 13 ans 7 mois de services. Cité.
Plougonven (Edmond), second maître infirmier, mle 1695-B-35; 20 ans 5 mois de services.
Ory (François), second maître infirmier, mle 2921-T-35; 20 ans de services.
Lallemand (Alhéric), second maître manœuvre D. P., mle 1371-C-33; 19 ans 4 mois de services.
Blanc (Roger), maître gendarme maritime, mle 57-T-43; 17 ans 3 mois de services.
Ach (Jean), second maître manœuvre D. P., mle 421-26-2; 21 ans 9 mois de services.
Morvan (Alain), quartier-maître manœuvre D. P., mle 3419-B-30; 23 ans de services.
Leven (François), quartier-maître manœuvre D. P., mle 2573-25-2; 19 ans 9 mois de services.
Delaunay (Louis), second maître D. P., mle 6947-C-28; 20 ans 9 mois de services.
Berdelou (Jean), second maître mécanicien D. P., mle 5769-T-30; 20 ans 9 mois de services.
Trébaol (Jean), maître inspecteur S. N., mle 669-B-39; 17 ans de services. Cité.
Thérène (Joseph), quartier-maître manœuvre D. P., mle 870-B-34; 20 ans 9 mois de services.
Rocchi (Augustin), maître pompier, mle 20907-T-41; 18 ans 3 mois de services.
Renet (Charles), quartier-maître manœuvre D. P., mle 4508-C-28; 21 ans 3 mois de services.
Nicolas (Pierre), second maître manœuvre D. P., mle 2413-B-30; 22 ans 1 mois de services.
Le Bars (Joseph), second maître infirmier, mle 2596-B-36; 19 ans 1 mois de services.
Gourmelon (Jean), gendarme maritime, mle 3055-B-37; 18 ans de services.
Crepeau (Alexandre), maître inspecteur S. N., mle 48-R-35; 20 ans 8 mois de services.
Clauzel (Maurice), maître gendarme maritime, mle 8218-T-41; 17 ans 6 mois de services.

Moreul (Léon), quartier-maître charpentier A. M. F., mle 217 B-36; 19 ans 3 mois de services (pour compter du 11 juillet 1955, veille de son décès).

Le Fez (Marcel), maître infirmier, mle 966-B-31; 20 ans 7 mois de services.

Lagaihi (Jean), maître mécanicien moteurs, mle 744-B-38; 17 ans 7 mois de services.

Ivaldi (Marcel), second maître clairon, mle 4932-T-31; 23 ans de services. Cité.

Chiballon (André), quartier-maître charpentier D. P., mle 222-R-37; 18 ans 6 mois de services.

Tarin (Marcel), second maître gardien de prison, mle 979-R-37; 18 ans 1 mois de services.

Ramounet (Yves), second maître infirmier, mle 1179-B-33; 22 ans 6 mois de services.

Prigent (Jean), quartier-maître manœuvre D. P., mle 2547-26-2; 22 ans 1 mois de services.

Predour (Sébastien), quartier-maître manœuvre D. P., mle 1187-26-2; 24 ans 8 mois de services.

Menut (Emile), maître mécanicien moteurs, mle 304-B-39; 16 ans de services. Cité.

Lemarquand (Armand), second maître manœuvre D. P., mle 1723-C-31; 23 ans 1 mois de services.

Le Bail (Henri), maître armurier aéronautique, mle 244-B-39; 16 ans de services.

Conan (Etienne), gendarme maritime, mle 4324-B-38; 16 ans 9 mois de services. Cité.

Cartelle (Georges), quartier-maître mécanicien D. P., mle 3636-T-38; 12 ans 1 mois de services. Cité. Blessé.

Ba Mamadou, second maître cuisinier, mle 31-31-9; 21 ans 7 mois de services.

Tisne-Dessus (Albert), maître mécanicien moteurs, mle 1229-R-34; 20 ans 2 mois de services.

Rieu (Joseph), quartier-maître manœuvre D. P., mle 219-B-32; 21 ans 9 mois de services.

Thomas (Ferdinand), maître pompier, mle 1297-L-39; 17 ans 2 mois de services. Cité.

Prigent (Jean), quartier-maître manœuvre D. P., mle 692-24-2; 21 ans 4 mois de services (pour compter du 31 juillet 1955, veille de sa radiation des contrôles de l'activité).

Lossard (Raymond), second maître infirmier, mle 132-L-35; 20 ans 9 mois de services.

Billion (Lucien), maître mécanicien avion, mle 1782-B-39; 16 ans 5 mois de services.

Hamon (Jean), second maître guetteur, mle 2364-B-32; 23 ans 1 mois de services.

Duchêne (François), quartier-maître charpentier A. M. F., mle 4276-B-28; 21 ans 3 mois de services.

Bergot (Jean), quartier-maître manœuvre D. P., mle 3339-H-29; 21 ans de services (pour compter du 10 février 1955, veille de sa radiation des contrôles de l'activité).

Appriou (Etienne), quartier-maître manœuvre D. P., mle 594-B-29; 22 ans 7 mois de services.

Sénéchal (Joseph), second maître charpentier A. M. F., mle 1314-B-33; 22 ans de services.

Quinaou (Joseph), maître mécanicien moteurs, mle 672-B-39; 16 ans 1 mois de services.

Peron (Alain), second maître mécanicien D. P., mle 5076-T-28; 21 ans 6 mois de services.

Mourrut (Martin), premier maître pompier, mle 100-T-31; 22 ans 8 mois de services.

Labonne (Julien), second maître infirmier, mle 75-FF-41; 14 ans 8 mois de services.

Kermel (Henri), second maître manœuvre D. P., mle 3464-B-32; 21 ans de services.

Kerdommarec (Joseph), second maître manœuvre D. P., mle 2232-B-28; 22 ans 9 mois de services.

Guyomarch (Raymond), maître inspecteur S. N., mle 2922-B-39; 16 ans 3 mois de services. Cité.

Crespel (Eugène), second maître canonnier D. C. A., mle 3698-B-37; 14 ans 3 mois de services. Cité.

Carrano (Jean), second maître mécanicien D. P., mle 4770-26-5; 19 ans 4 mois de services.

Bellego (Joseph), maître manœuvre D. P., mle 772-L-33; 22 ans 5 mois de services.

Lacombe (Frédéric), second maître mécanicien D. P., mle 608-C-32; 23 ans 6 mois de services.

Funel (Jean), maître gendarme maritime, mle 2926-T-38; 17 ans 7 mois de services.

Dautemer (Paul), second maître mécanicien D. P., mle 87-R-31; 22 ans 6 mois de services.

Mustepha ben Abdel Kader Achour, second maître infirmier, mle 8005 BHT; 21 ans 5 mois de services.

Lannuzel (François), maître mécanicien avions, mle 1800-B-35; 20 ans 4 mois de services.

Kerebel (Pierre), quartier-maître manœuvre D. P., mle 318-B-36; 20 ans 8 mois de services. Cité.

Colas (Paul), second maître mécanicien D.P., mle 553-L-29; 26 ans 4 mois de services.

Broustal (Yves), quartier-maître mécanicien D. P., mle 1178-B-34; 17 ans 10 mois de services. Cité.

Norrant (Jean), premier maître mécanicien moteurs, mle 5450-T-37; 17 ans 10 mois de services.

Lefranc (Louis), maître mécanicien moteurs, mle 1775-R-35; 19 ans 10 mois de services.

Humbert (Henri), second maître canonnier D. C. A., mle 4708-T-31; 20 ans 6 mois de services.

Cariou (Corentin), quartier-maître mécanicien D.P., mle 2890-B-32; 22 ans 9 mois de services.

Roudaut (Joseph), second maître manœuvre D. P., mle 138078-2; 22 ans de services.

Prelot (Jean), maître mécanicien moteurs, mle 525-C-37; 17 ans 10 mois de services.

Mesnage (Pierre), second maître gardien de prison, mle 4224-B-39; 15 ans 10 mois de services. Cité.

Merlet (Emile), second maître mécanicien A. M. F., mle 1074-T-33; 14 ans 9 mois de services.

Lelouey (Gabriel), second maître manœuvre D. P., mle 911-C-34; 21 ans 3 mois de services.

Trehin (Jean), second maître infirmier, mle 1420-L-37; 17 ans 11 mois de services. Cité.

Stricker (René), gendarme maritime, mle 901-T-38; 17 ans 6 mois de services. Cité.

Hemery (Yves), second maître pompier, mle 1059-L-33; 17 ans 1 mois de services. Cité.

Guillermic (Léon), maître mécanicien moteurs, mle 562-L-37; 18 ans 3 mois de services.

Cloarec (Corentin), quartier maître mécanicien D. P., mle 3276-B-31; 21 ans 1 mois de services.

Bréchoire (Georges), maître pompier, mle 24-R-39; 17 ans 9 mois de services.

Le Meilleur (Maurice), second maître mécanicien élect. équip., mle 582-L-40; 15 ans 7 mois de services.

Guéguen (Arthur), quartier maître manœuvre D. P., mle 3724-B-31; 22 ans 5 mois de services.

Cibial (Michel), second maître manœuvre D. P., mle 698-24-5; 21 ans 8 mois de services.

Ralon (Goneriff), second maître infirmier, mle 1331-B-33; 22 ans 5 mois de services.

Gontard (Félix), second maître mécanicien D. P., mle 776-26-5; 16 ans 8 mois de services (pour compter du 8 mai 1955, veille de son décès).

Cupif (Jacques), second maître musicien, mle 81-L-38; 17 ans 8 mois de services. Cité.

Abbe (François), second maître guetteur, mle 2888-B-31; 24 ans 1 mois de services.

Sevellec (Jean), maître mécanicien avion, mle 55-Biz-38; 17 ans de services. Cité.

Le Yhuellic (Raymond), gendarme maritime, mle 718-L-36; 16 ans 10 mois de services.

Le Pape (François), second maître infirmier, mle 3577-B-37; 18 ans de services.

Le Bon (Joseph), second maître pompier, mle 2816-B-36; 18 ans 11 mois de services.

Breton (Charles), quartier-maître mécanicien D. P., mle 1596-B-35; 20 ans 5 mois de services.

Bourgeois (Adrien), second maître charpentier D. P., mle 486-R-33; 23 ans de services.

Delagarde (Alfred), quartier-maître mécanicien D. P., mle 4160-C-28; 22 ans 10 mois de services.

Aubertot (Simon), second maître infirmier, mle 784-T-37; 17 ans 5 mois de services.

Vergos (Toussaint), second maître infirmier, mle 1122-B-39; 16 ans 6 mois de services.

Segard (Jean), second maître infirmier, mle 1773-R-38; 17 ans 1 mois de services.

Scopetani (Henri), second maître pompier, mle 1618-T-36; 19 ans 5 mois de services.

Richard (Jean), quartier-maître manœuvre D. P., mle 3885-B-31; 21 ans 10 mois de services.

Mescam (Jean), quartier-maître manœuvre D. P., mle 2429-27-2; 22 ans 4 mois de services.

Lefebvre (Emile), quartier-maître manœuvre D. P., mle 999-C-35; 20 ans 5 mois de services.

Leblond (Alphonse), quartier-maître mécanicien D. P., mle 1479-C-37; 16 ans 6 mois de services. Cité.

Jaunas (Jean), maître mécanicien avion, mle 2046-B-38; 17 ans 2 mois de services.

Girons (Jean), maître mécanicien moteurs, mle 1518-T-41; 15 ans 4 mois de services.

Dizerbo (Paul), quartier-maître manœuvre D. P., mle 3847-B-31; 21 ans 4 mois de services.

Charnace (Lucien), second maître mécanicien D. P., mle 4133-B-31; 19 ans 8 mois de services.

Abguillerm (Claude), quartier-maître manœuvre D. P., mle 3295-26-2; 22 ans 2 mois de services.

Volleau (Paul), maître inspecteur S. N., mle 471-L-37; 15 ans 6 mois de services. Cité.
Legault (Roger), gendarme maritime, mle 69-B-38; 17 ans 5 mois de services. Cité.
Cuzin (Raymond), maître mécanicien élect. équipement, mle 3400-T-38; 13 ans 7 mois de services.
Clément (Armand), maître infirmier, mle 913-L-33; 18 ans 11 mois de services.
Wacogne (Gabriel), gendarme maritime, mle 521-C-36; 18 ans 3 mois de services.
Sénéchal (Auguste), quartier-maître mécanicien D. P., mle 3858-B-31; 23 ans de services.
Renoux (Henri), second maître mécanicien D. P., m'e 3380-T-32; 23 ans de services.
Redon (Théodore), maître inspecteur S. N., mle 869-R-38; 17 ans 4 mois de services.
Pibou (Georges), quartier-maître manœuvre D. P., mle 1638-T-34; 18 ans 5 mois de services.
Pelan (Julien), second maître pompier, mle 2-L-40; 20 ans 1 mois de services. Cité.
Jaffry (Ferdinand), second maître manœuvre D. P., mle 1797-B-31; 21 ans 9 mois de services.
Gourves (Georges), maître mécanicien avion, mle 3257-B-38; 17 ans 1 mois de services.
Coispel (Pierre), second maître manœuvre D. P., mle 1064-25-1; 20 ans 3 mois de services.
Maréchal (Lucien), maître infirmier, mle 5019-T-37; 17 ans 10 mois de services.
Maréchal (Alexis), second maître manœuvre D. P., mle 3745-B-37; 16 ans 4 mois de services. Cité.
Got (André), second maître guetteur, mle 238-T-34; 21 ans de services.
Garo (Jean), quartier-maître manœuvre D. P., mle 941-25-2; 21 ans 10 mois de services.
Donnard (Alain), second maître infirmier, mle 2544-B-36; 19 ans 1 mois de services.
Cojean (Jean), maître mécanicien moteurs, mle 1821-B-31; 18 ans de services.
Amare (Pierre), maître mécanicien moteurs, mle 2080-T-42; 13 ans 6 mois de services. Deux fois cité.

Par décret du Président de la République en date du 29 novembre 1955, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de la défense nationale et des forces armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur portant que les dispositions dudit décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire a été concédée au quartier-maître dont le nom suit:

Décoration à titre posthume.

Créach (Pierre), quartier-maître mécanicien avion, mle 14308-T-51. A été cité.

Décret du 1er décembre 1955 portant concession de la médaille militaire.

Par décret en date du 1er décembre 1955, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de la défense nationale et des forces armées, vu la loi n° 55-1051 du 6 août 1955, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 10 novembre 1955 portant que les concessions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire est conférée au titre de l'armée active, pour services exceptionnels, aux militaires désignés ci-dessous:

ARMEE DE TERRE

Infanterie métropolitaine.

Savignol (Jean-Camille-Georges), 2 août 1934, aspirant, 10e bataillon de tirailleurs algériens; 1 an de services. Blessé. Titres exceptionnels.

Arme blindée et cavalerie.

Cheraiki ben El Hadj Mohamed, présumé 1922, maréchal des logis, 1er régiment de spahis algériens; 13 ans de services, 9 campagnes. Blessé.

Décret du 1er décembre 1955 portant annulation d'une concession de la médaille militaire.

Par décret du Président de la République en date du 1er décembre 1955, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de la défense nationale et des forces armées, est annulée la concession de la médaille militaire faite par décret du 5 octobre 1955 (*Journal officiel* du 18 octobre 1955) en ce qui concerne:

Intendance.

1° Français.

SOUS-OFFICIERS

Perrette (Joseph), 15 août 1911, sergent; 22 ans de services, 9 campagnes.

Décret portant concession de la médaille militaire.

Rectificatif au *Journal officiel* du 1er novembre 1955: page 10786, 1re colonne, 51e ligne, au lieu de: « Le Bouedec (Joseph), maître mécanicien, mle 876-L-37; 18 ans 2 mois de services », lire: « Le Bouedec (Joseph), maître mécanicien, mle 576-L-37; 18 ans 2 mois de services ».

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Administrateurs.

Par arrêté du 29 novembre 1955, M. Blesson (Henry), administrateur 3e échelon de la France d'outre-mer, est placé dans la position de service détaché auprès de la caisse centrale de la France d'outre-mer pour une durée de trois ans, à compter du 1er juillet 1955, afin d'exercer les fonctions de directeur du Crédit de la Côte d'Ivoire.

Travaux publics.

Par arrêté du 29 novembre 1955, M. Renouf (Alphonse), ingénieur en chef de 1re classe des travaux publics de la France d'outre-mer, est maintenu en position de détachement auprès de l'office central des chemins de fer de la France d'outre-mer, en vue d'y occuper un emploi de son grade pour une période de cinq ans, à compter du 6 février 1953.

Par arrêté du 29 novembre 1955, l'arrêté du 16 décembre 1952 est annulé, pour compter du 6 février 1953.

Pour compter de la même date et pour une période de quatre ans, M. Leyrat (Henri), ingénieur adjoint de 3e classe des travaux publics de la France d'outre-mer, est détaché auprès de l'office central des chemins de fer de la France d'outre-mer, en vue d'occuper un emploi de son grade.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Décret n° 55-1586 du 1er décembre 1955 fixant la répartition des effectifs entre les différents grades d'agents de service des services extérieurs du centre national de la recherche scientifique.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'éducation nationale, du ministre des finances et des affaires économiques, du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et du secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,

Vu le décret n° 53-477 du 21 mai 1953 portant règlement d'administration publique relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps des agents de service des services extérieurs des administrations de l'Etat;

Vu le décret n° 55-236 du 10 février 1955 portant transformation d'emplois au centre national de la recherche scientifique

Décrète:

Art. 1er. — Les corps des agents de service des services extérieurs du centre national de la recherche scientifique comprennent vingt-six emplois, répartis ainsi qu'il suit:

Agents de service de 1re catégorie: trois.

Agents de service de 2e catégorie: vingt-trois.

Art. 2. — Le ministre de l'éducation nationale, le ministre des finances et des affaires économiques, le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et prendra effet à la date d'application du décret n° 53-477 du 21 mai 1953.

Fait à Paris, le 1er décembre 1955.

EDGAR FAURE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'éducation nationale,
JEAN BERTHOIN.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
PIERRE PFLIMLIN.

Le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,
GILBERT-JULES.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,
JEAN MEDECIN.

Enseignement du second degré.

Par arrêté du 29 novembre 1955, M. Bory (Charles), professeur agrégé de physique, est maintenu en position de détachement auprès du directeur du centre national de la recherche scientifique, pour une période allant du 1er octobre 1954 au 31 octobre 1954, en vue d'exercer des fonctions de chercheur.

Par arrêté du 29 novembre 1955, M. Bourde (André), professeur agrégé d'histoire, est maintenu en position de détachement auprès du directeur du centre national de la recherche scientifique, pour une période allant du 1er octobre 1953 au 30 septembre 1955, en vue d'exercer des fonctions de chercheur.

Par arrêté du 29 novembre 1955, M. Dolbeault (Pierre), professeur agrégé de mathématiques, est maintenu en position de détachement auprès du directeur du centre national de la recherche scientifique, pour une période allant du 1er octobre 1953 au 31 décembre 1955, en vue d'exercer des fonctions de chercheur.

Par arrêté du 29 novembre 1955, M. Frenkel (Jean), professeur agrégé, préparateur de mathématiques, est maintenu en position de détachement auprès du directeur du centre national de la recherche scientifique, pour une période allant du 1er octobre 1953 au 30 septembre 1955, en vue d'exercer des fonctions de chercheur.

Par arrêté du 29 novembre 1955, M. Kaan (André), professeur agrégé de philosophie, est placé en position de détachement auprès du directeur du centre national de la recherche scientifique, pour une période d'un an, à compter du 1er octobre 1950, en vue d'exercer des fonctions de chercheur.

Par arrêté du 29 novembre 1955, M. Lions (Jacques), professeur agrégé de mathématiques, est maintenu en position de détachement auprès du directeur du centre national de la recherche scientifique, pour une période d'un an, à compter du 1er octobre 1953, en vue d'exercer des fonctions de chercheur.

Par arrêté du 29 novembre 1955, M. Vassails (Gérard), professeur agrégé de physique, est maintenu en position de détachement auprès du directeur du centre national de la recherche scientifique pour une période d'un an, à compter du 1er octobre 1950, en vue d'exercer des fonctions de chercheur.

Enseignement du premier degré.

Par arrêté du 29 novembre 1955, Mlle Bastelica (Xavière), institutrice de 1e classe, du département des Basses-Alpes, est mise du 1er septembre 1954, pour une durée de cinq ans, à la disposition du directeur général de l'enseignement pour exercer ses fonctions de conseillère d'orientation professionnelle au centre technique d'orientation professionnelle de Mulhouse.

Par arrêté du 29 novembre 1955, Mlle Beranger (Marie-Antoinette), institutrice hors classe, du département de Maine-et-Loire, est mise, du 15 juin 1949 au 14 septembre 1949, à la disposition du maire de la ville d'Angers pour exercer ses fonctions de directrice de l'orphelinat municipal de filles d'Angers.

Par arrêté du 29 novembre 1955, Mme Berthon, née Sire, institutrice de 1e classe, du département du Loiret, est mise, du 1er octobre 1953, pour trois ans, à la disposition du directeur général de l'enseignement du second degré pour exercer ses fonctions d'adjointe des services économiques au collège mixte de Chasseneuil (Charente).

Par arrêté du 29 novembre 1955, Mme Dubreuil, née Fallot (Micheline), rédactrice d'administration académique (1re classe, 2e échelon), continue d'être détachée auprès du maire de Toulon, pour exercer les fonctions de régisseur comptable au collège moderne et technique de jeunes filles de Toulon, pendant une période d'un an, à compter du 1er novembre 1954.

Par arrêté du 29 novembre 1955, M. Dupuy (Paul), instituteur de 3e classe, du département de Loir-et-Cher, est mis, du 1er septembre 1954, pour une durée de cinq ans, à la disposition du directeur général de l'enseignement technique pour exercer ses fonctions de conseiller d'orientation professionnelle au centre d'orientation professionnelle de Mézières.

Par arrêté du 29 novembre 1955, l'arrêté du 2 avril 1955 portant détachement de M. Huart est modifié comme suit:

« M. Huart (Jacques), instituteur de 1re classe, du département de l'Oise, est mis, du 16 septembre 1954, pour cinq ans, à la disposition du préfet de l'Oise, pour exercer ses fonctions de maître agricole au centre d'apprentissage agricole interdépartemental de Rouvroy-les-Merles. »

Par arrêté du 29 novembre 1955, M. Rossarie (Raymond), instituteur de 2e classe, du département de la Manche, est maintenu pour trois ans, à compter du 1er octobre 1955, à la disposition du ministre de l'éducation nationale, pour exercer ses fonctions de rédacteur à l'inspection académique de Saint-Lô.

Par arrêté du 29 novembre 1955, M. Roux (Pierre), instituteur de 3e classe, du département de la Drôme, est mis, du 18 avril 1955, pour une durée de trois ans, à la disposition du directeur général de la jeunesse et des sports, pour exercer ses fonctions de maître auxiliaire d'éducation physique et sportive dans le cours complémentaire de Nyons-Dieulefit et Buis-les-Baronnies.

Par arrêté du 29 novembre 1955, M. Valentin (Blas), instituteur hors classe, du département d'Oran, est mis, du 1er janvier 1955, pour cinq ans, à la disposition du préfet d'Oran, pour exercer ses fonctions de directeur éducateur de la section pupilles d'âge postscolaire de l'orphelinat de garçons du département d'Oran.

Enseignement technique.

Par arrêté du 29 novembre 1955, M. Becane (Marcel), professeur de collège technique, 1er échelon, est placé en service détaché auprès du directeur de l'établissement de formation professionnelle de l'industrie aéronautique, en vue d'exercer ses fonctions à l'école technique aéronautique de Toulouse, pour une période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1955.

Par arrêté du 29 novembre 1955, M. Cagnet (Gaston), adjoint des services économiques, 1re classe, 3e échelon, est maintenu en service détaché, en vue d'exercer ses fonctions à la maison des élèves ingénieurs arts et métiers à la Cité universitaire de Paris, pour une nouvelle période de cinq années, à compter du 1er novembre 1955.

Par arrêté du 29 novembre 1955, M. Bevilacque (Georges), professeur d'enseignement général de centre d'apprentissage, 3e échelon, est placé en service détaché auprès du ministre du travail et de la sécurité sociale, en qualité d'inspecteur stagiaire du travail au centre de formation des inspecteurs du travail à Paris, pour une période d'un an, à compter du 13 juin 1955.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Décret du 1er décembre 1955 portant nomination des membres de la commission spéciale chargée d'homologuer la revision du classement des propriétés imposables comprises dans le périmètre du 8e syndicat d'endiguement de la Durance, à Mallemort (Bouches-du-Rhône).

Par décret en date du 1er décembre 1955, sont nommés membres de la commission spéciale chargée d'homologuer l'estimation par classes des propriétés comprises dans le périmètre du 8e syndicat de la Durance, à Mallemort (Bouches-du-Rhône), en remplacement des membres décédés:

MM. de Jesse (Gaëtan), maire de Cornillon-Confoux.
Roux (Léon), maire d'Alleins.
Jaubert (Auguste), maire de Sénas.
Jacquemus (Baptistin), retraité, à Charleval.
Ginoux (Danton), agriculteur à Charleval, président du syndicat d'arrosage de Charleval.
Bonnard (Fernand), maire de Rélissanne.
Ponchon (Jean), président du syndicat d'arrosage de Lamanon.

Complément et modification de l'arrêté du 27 octobre 1948 fixant les nouveaux traitements des fonctionnaires du secrétariat général à l'aviation civile et commerciale.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique),

Vu le décret n° 48-1108 du 10 juillet 1948 portant classement hiérarchique des grades et emplois de l'Etat, modifié par le décret n° 55-1115 du 29 août 1955;

Vu le décret n° 55-1330 du 6 octobre 1955 modifiant provisoirement le décret du 30 avril 1945 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 1er de l'ordonnance n° 45-2665 du 2 novembre 1945 et fixant le statut du corps des ingénieurs de la météorologie;

Vu l'arrêté interministériel du 27 octobre 1948 fixant les nouveaux traitements des fonctionnaires du secrétariat général à l'aviation civile et commerciale;

Arrêtent:

Art. 1er. — Le tableau figurant à l'article 1er de l'arrêté interministériel du 27 octobre 1948 susvisé est complété et modifié comme suit en ce qui concerne les fonctionnaires du corps des ingénieurs de la météorologie:

EMPLOIS	CLASSES ET ÉCHELONS	INDICES
Inspecteur général.	3e échelon, après 4 ans.....	750
	2e échelon, après 2 ans.....	700
	1er échelon, avant 2 ans.....	650
Ingénieur ordinaire hors classe.	Après 4 ans.....	550
	Après 2 ans.....	535
	Avant 2 ans.....	520

Art. 2. — La répartition des inspecteurs généraux dans les trois nouveaux échelons sera faite conformément au tableau de concordance ci-après:

CLASSES ET ÉCHELONS (ancien statut)	CLASSES ET ÉCHELONS (statut modifié).
Inspecteur général de 1re classe.	Inspecteur général, échelon après 4 ans.
Inspecteur général de 2e classe, après 4 ans.....	
Inspecteur général de 2e classe, après 2 ans et avant 4 ans....	Inspecteur général, échelon après 2 ans.
Inspecteur général de 2e classe, avant 2 ans.....	Inspecteur général, échelon avant 2 ans.

Art. 3. — Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 novembre 1955.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
ÉDOUARD CORNIGLION-MOLINIER.

Le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,
GILBERT-JULES.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur de la fonction publique,
PIERRE CHATENET.

Taux de la cotisation que doivent verser à la caisse de retraite les personnels bénéficiaires de la loi n° 53-285 du 4 avril 1953 et leurs employeurs pour l'application de l'article 28 de ladite loi.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, le ministre du travail et de la sécurité sociale, le secrétaire d'Etat à la défense et aux forces armées, le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques et le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Vu la loi n° 51-482 du 27 avril 1951, et notamment son article 4, instituant un régime complémentaire de retraite au bénéfice du personnel navigant professionnel de l'aéronautique civile;

Vu la loi n° 53-285 du 4 avril 1953 portant statut du personnel navigant professionnel de l'aéronautique civile, et notamment son article 28;

Vu le décret n° 52-43 du 7 janvier 1952 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 4 de la loi n° 51-482 du 27 avril 1951 susvisée, modifié par les décrets n° 53-09 du 5 janvier 1953, n° 53-517 du 5 juin 1953, n° 54-862 du 1er septembre 1954 et n° 55-1270 du 29 septembre 1955, et notamment son article 6 *ter*;

Vu l'avis du conseil d'administration de la caisse de retraite du personnel navigant professionnel de l'aéronautique civile en date du 30 septembre 1955,

Arrêtent:

Art. 1er. — Le taux de la cotisation prévue par l'article 6 *ter* du décret n° 52-43 du 7 janvier 1952 modifié est fixé à 3 p. 100.

Art. 2. — Le secrétaire général à l'aviation civile et commerciale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 novembre 1955.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
Pour le ministre et par délégation:
Le secrétaire général à l'aviation civile et commerciale,
RENÉ LEMAIRE.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
Pour le ministre et par délégation:
Le maître des requêtes au conseil d'Etat, directeur du cabinet,
FRANÇOIS WATINE.

Le secrétaire d'Etat à la défense et aux forces armées,
JEAN CROUZIER.

Le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du budget,
ROGER GOETZE.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
DOMINIQUE BOYER.

Régies d'avances.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Vu l'arrêté du 30 janvier 1953 instituant une régie d'avances auprès de l'aérodrome de Strasbourg-Entzheim,

Arrête:

Art. 1er. — La régie d'avances fonctionnant auprès de l'aérodrome de Strasbourg-Entzheim est supprimée.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 novembre 1955.

Pour le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme et par délégation:
Le secrétaire général à l'aviation civile et commerciale,
RENÉ LEMAIRE.

Conseil supérieur de l'infrastructure et de la navigation aériennes.

Par arrêté du 21 novembre 1955, M. Weiser (René-Pierre-Guillaume), ingénieur général de la navigation aérienne, est nommé, à compter du 11 décembre 1955, membre permanent du conseil supérieur de l'infrastructure et de la navigation aériennes, en remplacement de M. Renvoise (Ange-Jean-Louis), ingénieur général de la navigation aérienne, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Composition du conseil médical de l'aéronautique civile.

Par arrêté du 23 novembre 1955:

M. le docteur Garsaux est nommé président du conseil médical de l'aéronautique civile.

Sont désignés en qualité de membres titulaires du conseil médical:

M. le docteur Borrey, médecin chef de la compagnie Union aéromaritime de transport.

M. le professeur Boyer, inspecteur général de l'hygiène à la préfecture de police.

M. le docteur Laporte, médecin des hôpitaux de Paris.

M. le professeur Maimejac, de la faculté de médecine d'Alger.

M. le docteur Robert, médecin chef de la compagnie nationale Air France.

M. le docteur Strumza, chargé du cours de médecine aéronautique à la faculté de Paris.

Sont désignés en qualité de membres suppléants du conseil médical:

M. le docteur Bergot, chef du service médical du secrétariat général à l'aviation civile et commerciale.

M. le docteur Gignoux, docteur en droit.

M. le docteur Sapin-Jaloustre, ancien interne des hôpitaux de Paris, ancien chef de clinique à la faculté.

Aviation civile et commerciale.

Par arrêté en date du 17 novembre 1955, les dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 12 janvier 1948 sont annulées en ce qui concerne M. Michaut (André) et remplacées par les suivantes:

« La durée des services militaires à utiliser pour l'avancement ultérieur de M. Michaut (André), adjoint technique de la météorologie, 4e classe, est fixée à 3 mois 20 jours ».

Les dispositions des arrêtés des 8 décembre 1950, 22 août 1951, 12 novembre 1951 et 20 mai 1953 sont annulées en ce qui concerne M. Michaut (André) et remplacées par les suivantes:

« M. Michaut (André) est:

« Classé adjoint technique de la météorologie, 1er échelon, le 1er janvier 1950, avec 3 ans 3 mois d'ancienneté et 3 mois 20 jours de bonification pour services militaires;

« Nommé adjoint technique de la météorologie, 2e échelon, le 1er janvier 1950, services militaires à utiliser: 3 mois 20 jours;

« Nommé adjoint technique de la météorologie, 3e échelon, le 11 février 1952, compte tenu de 3 mois 20 jours de services militaires, services militaires épuisés ».

Régisseurs d'avances.

Par arrêté du 23 novembre 1955, il est mis fin aux fonctions de régisseur d'avances exercées par M. Jaeger (René) auprès de l'aérodrome de Strasbourg-Entzheim.

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Administration centrale.

Par arrêté du 29 novembre 1955, Mme Timsit (Nelly), employée de bureau dactylographe, 5e échelon, au ministère de l'industrie et du commerce, est détachée, pour une période de trois mois, à compter du 1er septembre 1955, en qualité de secrétaire, auprès du bureau de l'assemblée algérienne, à Paris.

INFORMATION

Décret n° 55-1587 du 1er décembre 1955 modifiant le décret n° 52-1301 du 2 décembre 1952 portant transformation d'emplois à l'administration de la radiodiffusion-télévision française.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre de l'industrie et du commerce, du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et du secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,

Vu le décret n° 52-1301 du 2 décembre 1952 portant transformation d'emplois à l'administration de la radiodiffusion-télévision française,

Décrète:

Art. 1er. — Les dispositions des articles 1er, 2 et 3 du décret n° 52-1301 du 2 décembre 1952 sont modifiées ainsi qu'il suit:

« *Art.* 1er. — Sont supprimés, à l'administration de la radiodiffusion-télévision française, les emplois ci-après:

« 237 auxiliaires de bureau;
« 39 auxiliaires de service;
« 84 agents du cadre complémentaire de bureau;
« 32 agents du cadre complémentaire de service;
« 67 agents contractuels administratifs de 4e catégorie.

« *Art.* 2. — Sont créés, à l'administration de la radiodiffusion-télévision française, les emplois permanents ci-après:

« 289 adjoints administratifs ou commis;
« 9 sténodactylographes;
« 90 agents de bureau, dont 20 aides-commis;
« 65 agents de service;
« 6 agents principaux et agents techniques ».

Art. 2. — Le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre de l'industrie et du commerce, le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 1er décembre 1955.

EDGAR FAURE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'industrie et du commerce,
ANDRÉ MORICE.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
PIERRE PFLIMLIN.

Le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,
GILBERT-JULES.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,
JEAN MÉDECIN.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Vaccination obligatoire des espèces sensibles à la fièvre aphteuse.

Le ministre de l'agriculture,

Vu le code rural, et notamment ses articles 234 à 239 et 335;
Vu le décret n° 54-213 du 6 mars 1954 portant règlement d'administration publique pour l'application des articles susmentionnés;
Vu l'avis du comité consultatif des épizooties,

Arrête:

Art. 1er. — Les animaux des espèces sensibles à la fièvre aphteuse appartenant aux catégories ci-dessous mentionnées devront être vaccinés par la voie sous-cutanée contre les virus aphteux des types O, A et C:

a) Animaux se trouvant dans les exploitations voisines d'un nouveau foyer de fièvre aphteuse;

b) Animaux transhumants;

c) Animaux stationnés pendant la saison d'estivage aux frontières franco-espagnole et franco-andorrane sur le territoire des communes désignées par arrêtés préfectoraux. Cette même mesure pourra être prise aux autres frontières, selon les indications de la situation sanitaire.

Les interventions mentionnées au titre *a* devront être entreprises sitôt l'apparition du foyer et celles des titres *b* et *c* terminées deux semaines au moins et trois mois au plus avant le départ pour la transhumance ou l'estivage.

Art. 2. — Des arrêtés préfectoraux ayant reçu l'approbation du ministre de l'agriculture détermineront les modalités d'exécution des opérations susmentionnées.

Art. 3. — Le vaccin nécessaire aux vaccinations susmentionnées sera fourni gratuitement par l'Etat. Les interventions seront réalisées à titre onéreux par les vétérinaires sanitaires au tarif fixé par arrêté préfectoral, après avis des organisations professionnelles agricoles et vétérinaires. Ce tarif sera fixé forfaitairement par animal, compte tenu des frais d'intervention et de déplacement.

Art. 4. — En application des dispositions du décret du 3 janvier 1955, les animaux contaminés de fièvre aphteuse, comme les malades, ne peuvent être abattus que dans la localité où ils sont stationnés ou dans un établissement d'abattage situé à proximité et désigné par le préfet.

Art. 5. — L'arrêté du 8 mars 1955 relatif à la vaccination obligatoire des espèces sensibles à la fièvre aphteuse est abrogé.

Art. 6. — Le professeur, chef des services vétérinaires au ministère de l'agriculture, les préfets et les directeurs départementaux des services vétérinaires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 23 novembre 1955.

JEAN SOURBET.

Liste, par ordre de mérite, des élèves qui ont obtenu le diplôme des écoles d'industrie laitière (promotion 1954-1955).

1 Lejczyk (Joseph).
2 Doucet (Pierre).
3 Le Bec (Jean-Pierre).
4 Magnard (Roland).
5 Marret (Jacques).
6 Pontalier (Jean-Pierre).
7 Meignen (Yves).
8 Vangrunderbecq (Jacques).
9 Rizand (Jean-Louis).
10 Naudin (Marc).
11 Rotereau (Jean-Claude).
12 Delagarde (Jacques).
13 Mounier (Joël).
14 Comptour (Bernard).
15 Cormenier (Jean-Michel).
16 Roussier (Philippe).
17 Pataud (Marc).
18 Martin (Francis).
19 Marsaleix (Jean-Claude).
20 Alasseur (Jean-Claude).
21 Pillet (René).
22 Boulerne (Pierre).
23 Sevastos (Michel).
24 Dannebey (André).
25 Simon (Jean).
26 David (Raymond).
26 Sebillot (Jean).
28 Galpin (Jean).
29 Marchal (Henri).
30 Tremon (Pierre).
30 Nocquet (Jean-Louis).
32 Spagnol (Jean-Michel).
33 Despis (Claude).
34 Bourdeau (Jean).
35 Colson (François).
36 Lebalteur (Serge).
36 Pelletier (Léo).
38 Balaille (Bernard).
39 Tardieu (Emmanuel).
40 Mennesson (Pierre).
40 Blin (Bernard).
42 Brehier (Alain).
43 Guilloton (Claude).
44 Lapipe (Paul).
45 Vedrenne (Pierre).
46 Lehagre (Paul).
47 Bangieterre (Michel).
48 Flury (Armand).
49 Garçon (Michel).
50 Venot (Pierre).
51 Joly (Jacques).
52 Villette (Pierre).
53 Laoetite (Jean-Pierre).
54 Clement (Alain).
55 Viardot (Philippe).
56 Mougin (Jacques).
57 Besnard (Jean-Pierre).
58 Ledent (Jackie).
59 Du Mesnildot (Hervé).
60 Marcassin (Michel).
61 Barres (Louis).
62 Duval (Denis).
63 Cayla (Jean-Claude).
64 Lebeuf (Jean-André).
65 Seguelle (Jean-Pierre).
66 Fendry (Pierre).
67 Hymonnet (Pierre).
68 Cornu (Christian).

MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION ET DU LOGEMENT

Administration centrale.

Par arrêté du 29 novembre 1955, M. Philippe (Jacques), commis, 8e échelon, à l'administration centrale du ministère de la reconstruction et du logement, est placé dans la position de service détaché pour une période maximum de cinq ans, à compter du 1er février 1952, en vue d'occuper un emploi de rédacteur de 3e classe du cadre administratif temporaire de l'administration centrale du ministère de la reconstruction et du logement.

Par arrêté du 29 novembre 1955, Mlle Morin (Yvette), dame sténodactylographe, 6e échelon, à l'administration centrale du ministère de la reconstruction et du logement, placée dans la position de service détaché, est maintenue dans cette position pour une période maximum de cinq ans, à compter du 1er novembre 1951, en vue d'occuper un emploi de rédacteur du cadre administratif temporaire des services extérieurs du ministère de la reconstruction et du logement.

Services extérieurs.

Par arrêté du ministre de la reconstruction et du logement en date du 22 novembre 1955, Mme Bellenguez (Marguerite), sous-chef de section titulaire, 2e échelon, des services extérieurs du ministère de la reconstruction et du logement, atteinte par la limite d'âge, est admise à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 28 décembre 1955.

Par arrêté du 29 novembre 1955, Mlle Roussel (Paulette), sous-chef de section titulaire, 1e échelon, des services extérieurs du ministère de la reconstruction et du logement au service départemental du Nord, est placée dans la position de service détaché pour une période maximum de cinq ans, à compter du 17 décembre 1954, en vue d'occuper un emploi de chef de section, 2e échelon, du cadre administratif temporaire des services extérieurs du ministère de la reconstruction et du logement.

Par arrêté du 29 novembre 1955, M. Cruypenninck (René), vérificateur titulaire, 2e échelon, des services extérieurs du ministère de la reconstruction et du logement au service départemental du Nord, est placé dans la position de service détaché pour une période maximum de cinq ans, à compter du 1er mars 1952, en vue d'occuper un emploi de contrôleur, 2e échelon, du cadre administratif temporaire des services extérieurs du ministère de la reconstruction et du logement.

Par arrêté du 29 novembre 1955, M. Foulon (Maurice), vérificateur titulaire, 3e échelon, des services extérieurs du ministère de la reconstruction et du logement au service départemental de l'Oise, est placé dans la position de service détaché pour une période maximum de cinq ans, à compter du 1er janvier 1953, en vue d'occuper un emploi de contrôleur, 2e échelon, du cadre administratif temporaire des services extérieurs du ministère de la reconstruction et du logement.

Par arrêté du 29 novembre 1955, Mlle Thibaut (Marthe), rédacteur titulaire, 3e échelon, des services extérieurs du ministère de la reconstruction et du logement au service départemental du Nord, est placée dans la position de service détaché pour une période maximum de cinq ans, à compter du 1er février 1953, en vue d'occuper un emploi de sous-chef de section, 1er échelon, du cadre administratif temporaire des services extérieurs du ministère de la reconstruction et du logement.

Par arrêté du 29 novembre 1955, Mlle Catoire (Gisèle), rédacteur titulaire, 5e échelon, des services extérieurs du ministère de la reconstruction et du logement au service départemental du Nord, est placée dans la position de service détaché pour une période maximum de cinq ans, à compter du 1er juin 1952, en vue d'occuper un emploi de sous-chef de section, 2e échelon, du cadre administratif temporaire des services extérieurs du ministère de la reconstruction et du logement.

Par arrêté du 29 novembre 1955, Mme Courmont (Gisèle), rédacteur titulaire, 5e échelon, des services extérieurs du ministère de la reconstruction et du logement au service départemental du Nord, est placée dans la position de service détaché pour une période maximum de cinq ans, à compter du 16 avril 1952, en vue d'occuper un emploi de sous-chef de section, 2e échelon, du cadre administratif temporaire des services extérieurs du ministère de la reconstruction et du logement.

Par arrêté du 29 novembre 1955, Mlle Reynaud (Yvonne), commis titulaire, 8e échelon, des services extérieurs du ministère de la reconstruction et du logement au service départemental de la Loire, est maintenue dans la position de service détaché pour une période maximum de cinq ans, à compter du 1er juillet 1955, en vue d'occuper un emploi de rédacteur, 5e échelon, du cadre administratif temporaire des services extérieurs du ministère de la reconstruction et du logement.

Par arrêté du 29 novembre 1955, M. Rouzaud (Paul), commis titulaire, 8e échelon, des services extérieurs du ministère de la reconstruction et du logement au service départemental du Loiret, est placé dans la position de service détaché pour une période maximum de cinq ans, à compter du 1er février 1955, en vue d'occuper un emploi de rédacteur, 3e échelon, du cadre administratif temporaire des services extérieurs du ministère de la reconstruction et du logement.

Par arrêté du 29 novembre 1955, Mlle Nautin (Renée), commis titulaire, 8e échelon, des services extérieurs du ministère de la reconstruction et du logement au service départemental du Rhône, est maintenue dans la position de service détaché pour une période maximum de cinq ans, à compter du 1er juillet 1955, en vue d'occuper un emploi de rédacteur, 5e échelon, du cadre administratif temporaire des services extérieurs du ministère de la reconstruction et du logement.

Par arrêté du 29 novembre 1955, Mlle Moulin (Madeleine), commis titulaire, 8e échelon, des services extérieurs du ministère de la reconstruction et du logement au service départemental de la Loire, est maintenue dans la position de service détaché pour une période maximum de cinq ans, à compter du 1er juillet 1955, en vue d'occuper un emploi de rédacteur, 5e échelon, du cadre administratif temporaire des services extérieurs du ministère de la reconstruction et du logement.

Par arrêté du 29 novembre 1955, M. Marescaux (Aimé), commis titulaire, 11e échelon, des services extérieurs du ministère de la reconstruction et du logement au service départemental du Nord, est maintenu dans la position de service détaché pour une période maximum de cinq ans, à partir du 1er juillet 1955, en vue d'occuper un emploi de rédacteur, 6e échelon, du cadre administratif temporaire des services extérieurs du ministère de la reconstruction et du logement.

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Services extérieurs du travail et de la main-d'œuvre.

Par arrêté du 29 novembre 1955, M. Simandoux (Jean), contrôleur de 3e échelon (indice 209) des services extérieurs du travail et de la main-d'œuvre à Paris, est détaché en qualité d'inspecteur stagiaire des directions régionales de la sécurité sociale à Orléans, pour une période d'un an, à compter du 8 août 1955.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Conditions d'application de l'article 8 du décret n° 55-807 portant règlement d'administration publique et relatif aux mesures concernant la lutte contre l'alcoolisme.

Le ministre de la santé publique et de la population,

Vu l'article 8 du décret n° 55-807 du 18 juin 1955 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 88 du code des mesures concernant les débits de boissons et la lutte contre l'alcoolisme;

Sur la proposition du directeur de l'hygiène sociale,

Arrête:

Art. 1er. — Dans les cas prévus par le décret n° 55-807 du 18 juin 1955 susvisé, le prélèvement de sang est effectué par ponction veineuse, après asepsie de la peau réalisée au moyen d'un désinfectant ne contenant ni alcool ni éther.

L'échantillon prélevé est réparti en deux récipients contenant chacun, dans la mesure du possible, 10 centimètres cubes de sang.

Art. 2. — Les récipients destinés à recevoir les échantillons de sang sont mis à la disposition du médecin par l'autorité requérante.

Chaque récipient est constitué par un flacon ou un tube sec bouché hermétiquement, contenant 5 centigrammes de fluorure de sodium et placé dans un emballage qui en permet le transport.

Art. 3. — Le médecin requis utilise son matériel personnel de ponction veineuse.

Art. 4. — Après l'opération, les récipients utilisés sont scellés par l'autorité requérante, en présence du médecin et de l'intéressé.

Art. 5. — Le directeur de l'hygiène sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 novembre 1955.

Pour le ministre de la santé publique et de la population et par délégation:
Le directeur du cabinet,
PIERRE THIEL.

Conditions d'application de l'article 13 du décret n° 55-807 portant règlement d'administration publique et relatif aux mesures concernant la lutte contre l'alcoolisme.

Le ministre de la santé publique et de la population,

Vu l'article 13 du décret n° 55-807 du 18 juin 1955 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 88 du code des mesures concernant les débits de boissons et la lutte contre l'alcoolisme;

Sur la proposition du directeur de l'hygiène sociale,

Arrête:

Art. 1er. — Dans les cas prévus par le décret n° 55-807 du 18 juin 1955 susvisé, la recherche et le dosage de l'alcool dans le sang sont pratiqués suivant les modalités fixées par le présent arrêté.

Art. 2. — Il est procédé tout d'abord à la séparation de l'alcool, selon la méthode suivante:

Un volume de sang, aussi proche que possible de 10 centimètres cubes, exactement mesuré, prélevé de l'un des deux échantillons constitués, est introduit dans le ballon d'un appareil distillatoire approprié, entièrement en verre, tel que l'appareil Schloesing-Aubin, contenant déjà 65 centimètres cubes de solution aqueuse saturée d'acide picrique. Il est recueilli environ 40 centimètres cubes de distillat, avec les précautions d'usage. Le volume ainsi obtenu est complété à 50 centimètres cubes exactement avec de l'eau distillée.

Ces opérations ne peuvent être effectuées que sur un volume de sang au moins égal à 5 centimètres cubes.

Art. 3. — Il est procédé ensuite au dosage de l'alcool dans le distillat, selon la méthode suivante:

5 centimètres cubes N/20 de bichromate de potassium dans l'acide nitrique pur sont mesurés dans une fiole conique de 70 centimètres cubes, bouchée à l'émeri. Il est ajouté à cette solution 1 centimètre cube rigoureusement mesuré du distillat.

Dix minutes après cette opération, il est ajouté 20 centimètres cubes d'eau distillée, puis 10 centimètres cubes de solution aqueuse d'iodure de potassium à 1 p. 100.

L'iode libéré est dosé par addition de la solution d'hyposulfite de sodium N/20, jusqu'à décoloration exacte.

La quantité d'alcool, exprimée en grammes par litre de sang, est donnée par la formule suivante, dans laquelle n représente le volume en centimètres cubes de solution titrée d'hyposulfite de sodium utilisée et p le volume en centimètres cubes de la prise d'essai de sang:

$$\frac{(5 - n) \times 0{,}575 \times 40}{p}$$

Art. 4. — Le deuxième échantillon de sang est conservé dans le laboratoire, en réfrigérateur, à une température aussi basse que possible, inférieure à zéro degré, aux fins de contre-expertise éventuelle.

Art. 5. — Le directeur de l'hygiène sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 novembre 1955.

Pour le ministre de la santé publique et de la population et par délégation:
Le directeur de cabinet,
PIERRE THIEL.

Rémunération des porteurs et donneurs de linge de l'établissement thermal d'Aix-les-Bains.

Le ministre de la santé publique et de la population, le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,

Vu l'arrêté du 16 juin 1952 relatif aux émoluments du personnel des établissements nationaux de bienfaisance,

Arrêtent:

Art. 1er. — La rémunération allouée, à compter du 1er janvier 1956, aux porteurs et donneurs de linge de l'établissement thermal d'Aix-les-Bains est fixée ainsi qu'il suit:

1er échelon: traitement afférent à l'indice 110;

2e échelon (après 4 ans de services accomplis au 1er échelon): traitement afférent à l'indice 120.

Art. 2. — Cette rémunération est exclusive de toute indemnité, à l'exception de l'indemnité de résidence, du complément temporaire de rémunération, de l'indemnité spéciale dégressive et des allocations prévues par le code de la famille.

Fait à Paris, le 23 novembre 1955.

Le ministre de la santé publique et de la population,

Pour le ministre et par délégation:
Le chef du cabinet,
ALBERT GOURVIL.

Le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du budget,
ROGER GOETZE.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur de la fonction publique,
PIERRE CHATENET.

Administration centrale.

Par arrêté en date du 2 novembre 1955, en application des articles 7 et 12 du décret du 19 septembre 1955, relatif aux conditions de nomination et d'avancement dans les emplois de chef de service, de directeur adjoint et de sous-directeur des administrations centrales de l'Etat:

1° Les directeurs adjoints de l'administration centrale dont les noms suivent sont reclassés à l'échelon exceptionnel de leur emploi:

Mme Boue-Tournon (Lucienne), à compter du 1er novembre 1948;
M. Tissot (Jean), à compter du 16 février 1951;

2° Les directeurs adjoints et sous-directeur de l'administration centrale dont les noms suivent sont promus à l'échelon exceptionnel de leur emploi, à compter du 20 septembre 1955:

M. Bontz (Robert), directeur adjoint (ancienneté du 9 octobre 1951).
M. Desmottes (Georges), directeur adjoint (ancienneté du 16 février 1951).
Mlle Stevenin (Suzanne), directeur adjoint (ancienneté du 9 juin 1953).
M. Labois (Marcel), sous-directeur (ancienneté du 7 juin 1953).

Hôpitaux psychiatriques.

Par arrêté en date du 15 novembre 1955, M. le docteur Neveu, médecin directeur de l'hôpital psychiatrique de Quimper (Finistère), est nommé, dans l'intérêt du service, médecin directeur de l'hôpital psychiatrique de Lorquin (Moselle), en remplacement de M. le docteur Boitelle, appelé à d'autres fonctions.

Par arrêté en date du 23 novembre 1955, est reportée au 15 septembre 1955 la date d'effet de l'arrêté du 6 octobre 1955 chargeant à titre provisoire M. le docteur Guiguen (Yves) des fonctions de médecin chef à l'hôpital psychiatrique de Perray-Vaucluse, en remplacement de M. le docteur Tusques, appelé à d'autres fonctions.

Par arrêté en date du 23 novembre 1955, M. le docteur Houillon (Gustave), reçu au concours du médicat des hôpitaux psychiatriques du 24 juin 1955, médecin chef intérimaire à l'hôpital psychiatrique de Saint-Venant (Pas-de-Calais), est nommé médecin chef à l'hôpital psychiatrique privé faisant fonction d'établissement public de Lommelet (Nord), poste créé.

Par arrêté en date du 26 novembre 1955, M. le docteur Tosquellas (François), médecin chef à l'hôpital psychiatrique de Saint-Alban (Lozère), est chargé, à titre intérimaire, des fonctions de médecin directeur de l'hôpital psychiatrique de Saint-Alban, en remplacement de M. le docteur Millon, appelé à d'autres fonctions.

Inspection de la pharmacie.

Par arrêté en date du 23 novembre 1955, M. Tigner (Albert), pharmacien inspecteur de la santé stagiaire au service central de la pharmacie, est titularisé dans ses fonctions à compter du 1er octobre 1954.

Sanatoriums et préventoriums.

Par arrêté en date du 21 novembre 1955, M. le docteur Viallet, médecin directeur du sanatorium de Bergesserin (Saône-et-Loire), est nommé, dans l'intérêt du service, médecin directeur du sanatorium du Timbre, à la Membrolle (Indre-et-Loire), en remplacement de M. le docteur Pascot, appelé à d'autres fonctions.

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

Services extérieurs.

Par arrêté du 28 novembre 1955, M. Nouhaud (Eugène), commis 5e échelon à l'office départemental des anciens combattants et victimes de guerre de la Seine, est détaché, sur sa demande et en la même qualité, pour un an, à compter du 1er octobre 1955, auprès de la direction interdépartementale des anciens combattants et victimes de guerre de Paris.

Par arrêté du 28 novembre 1955, Mme Mollet (Pauline), employée de bureau titulaire, au 6e échelon (indice 149), à la direction interdépartementale des anciens combattants et victimes de guerre à Paris, est détachée sur place pour une durée d'un an, à compter du 1er juin 1955, en qualité de commis stagiaire.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de vacance d'un poste de médecin chef à l'hôpital psychiatrique de la Cellette (Corrèze).

Est envisagée la vacance d'un poste de médecin chef à l'hôpital psychiatrique privé faisant fonction d'établissement public de la Cellette (Corrèze).

Les candidatures devront être adressées dans un délai de trois semaines, à compter de la publication du présent avis, au ministère de la santé publique et de la population, direction de l'administration générale, du personnel et du budget, 7, rue de Tilsitt, Paris (17e).

Avis de vacance d'un poste de médecin directeur au sanatorium de Bergesserin (Saône-et-Loire).

Un poste de médecin directeur est actuellement vacant au sanatorium de Bergesserin (Saône-et-Loire).

Les candidatures devront être adressées dans un délai de trois semaines, à compter de la publication du présent avis, au ministère de la santé publique et de la population, direction de l'administration générale, du personnel et du budget, 7, rue de Tilsitt, Paris (17e).

Avis de concours pour le recrutement d'un contrôleur des lois d'aide sociale (préfecture de la Drôme).

Un concours est ouvert à la préfecture de la Drôme pour le recrutement d'un contrôleur des lois d'aide sociale.

Les épreuves de ce concours auront lieu le 19 décembre 1955. Les dossiers devront être déposés avant le 10 décembre 1955. Les renseignements à ce sujet peuvent être demandés au bureau du secrétariat général de la préfecture.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN-PAUL MARTIN

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS

Compte chèque postal 1.014.00, Paris,

ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

Société anonyme des Etablissements Fournier, Ostertag et Le Boulenger

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 82.680.000 F
SIÈGE SOCIAL : 3, 3 *bis* ET 5, RUE TAYLOR, PARIS
Registre du commerce : Seine n° 55012.

Obligations 4 0/0 1915 *de* 2.000 *F.*

Dixième amortissement.

La société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a utilisé, par rachats en Bourse, la totalité de la somme qui aurait été exigée pour le remboursement au pair des 102 obligations dont l'amortissement est prévu au 1er décembre 1955.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les amortissements des années 1916 à 1954 ont été couverts par rachats en Bourse.

Société Nationale des Chemins de Fer Français.

SECRETARIAT GENERAL
SERVICE DES TITRES : 23, RUE DE LONDRES, PARIS (9e)
R. C. : Seine n° 55-B 1944.

Amortissement des obligations S. N. C. F. 3 1/2 0/0 1943 regroupées en 1952 (coupures de 500 F, 2.000 F et 10.000 F).

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la Société nationale des chemins de fer français a procédé, par voie de rachats en Bourse, à l'amortissement du 1er janvier 1956.

En conséquence, il n'a pas été effectué de tirage au sort de cette valeur.

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS

(Décret du 16 août 1901.)

5 novembre 1955. Déclaration à la préfecture de Vannes. **Association des jeunes artisans et commerçants ruraux.** But: organiser et gérer tous services de formation et d'éducation sociale des jeunes artisans et commerçants ruraux. Siège social: 12, rue Alexandre-Le Pontois, Vannes.

7 novembre 1955. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association des anciennes élèves du cours Diot.** But: resserrer les liens d'amitié existant entre ses membres; leur apporter l'aide morale ou matérielle dont ils peuvent avoir besoin; assurer à leur ancien cours tout l'appui nécessaire. Siège social: 11, place Maréchal-Lyautey, Lyon.

9 novembre 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Belley. **Comité d'entr'aide de Seyssel (Ain) aux vieillards, aux pauvres, aux déshérités.** But: organisation d'un Noël et d'un foyer des vieux; distribution de secours aux nécessiteux. Siège social: mairie de Seyssel (Ain).

12 novembre 1955. Déclaration à la préfecture de la Côte-d'Or. **Batterie-fanfare « L'Alsacienne ».** But: préparation militaire. Siège social: 23, avenue de Marbotte, Dijon.

14 novembre 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Lannion. **Groupement de défense sanitaire des animaux de la région de Lannion.** But: contribuer à l'amélioration de l'état sanitaire de toutes espèces animales. Siège social: mairie de Lannion (Côtes-du-Nord).

15 novembre 1955. Déclaration au gouvernement général de l'Algérie, territoire du Sud, territoire militaire de Ghardaïa. **Association éducative « El Irfane ».** But: soustraire à l'ignorance l'enfance musulmane et lui donner une instruction et une éducation adaptées aux nécessités de la vie moderne. Siège social: chez le président, à Hassi-Bahbah (commune mixte de Djelfa), territoire du Sud.

18 novembre 1955. Déclaration à la préfecture de police. **Comité universitaire d'aide aux sans-logis de l'agglomération parisienne (C. U. A. S. L. A. P.).** But: mettre en œuvre des solutions provisoires d'hébergement et promouvoir la construction de logements économiques et familiaux pour remédier à la crise du logement. Siège social: 32, rue des Bourdonnais, Paris.

18 novembre 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche-sur-Saône. **Athletic-Club amplepuisien.** But : développement de l'athlétisme et du cross-country. Siège social: café Thimonier, place du Marché, Amplepuis (Rhône).

18 novembre 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Mayenne. **Groupement de défense sanitaire de l'élevage d'Ambrières-le-Grand.** But: lutter contre les maladies contagieuses et parasitaires des animaux domestiques. Siège social : mairie d'Ambrières-le-Grand (Mayenne).

21 novembre 1955. Déclaration à la préfecture de Meurthe-et-Moselle. **Société d'études pour l'alimentation en eau de l'Est de la France.** But: étude et détermination des besoins actuels et prévisibles ainsi que des ressources tant publiques que privées; recherche des mesures à prendre pour éviter une mauvaise utilisation de ces ressources; étude d'un programme des travaux. Siège social: chambre de commerce de Nancy, 40, rue Henri-Poincaré, Nancy.

22 novembre 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Largentière. **Syndicat d'initiative de Joyeuse.** But : augmenter d'une manière générale la prospérité de Joyeuse. Siège social: mairie de Joyeuse (Ardèche).

22 novembre 1955. Déclaration à la préfecture de police. **Association des assistantes sociales des caisses de sécurité sociale et d'allocations familiales.** But: étude de questions techniques concernant le service social; perfectionnement de ses membres; étude des conditions d'organisation d'une hiérarchie propre à la profession, des conditions d'amélioration de leur situation; reconnaissance de leur qualité de cadre, des conditions d'une plus large représentation des assistantes sociales en fonction dans les commissions d'étude de leurs organismes employeurs ou toute autre instance. Siège social: 3, rue de Stockholm, Paris.

22 novembre 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Saumur. **Association d'éducation populaire de Distré.** But: œuvres sociales et d'éducation populaire. Siège social: école libre de Distré (Maine-et-Loire).

22 novembre 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Langon. **Fédération départementale des centres d'études techniques agricoles de la Gironde.** But: aider les centres d'études techniques agricoles (C. E. T. A.) dans leur travail d'amélioration technique. Siège social: 50, rue Fabre, Langon (Gironde).

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.